



BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET DE PARC EOLIEN GRANDES BORNES



TABLE DES MATIERES

Note Liminaire	2
Les grandes lignes du projet	4
La zone d'étude.....	4
Le site d'implantation.....	4
Les caractéristiques du parc éolien des Grandes Bornes	5
Historique de la concertation mise en place	6
Les échanges réguliers avec les élus locaux, les services de l'État et les propriétaires exploitants.....	6
Les premières démarches auprès de la population.....	6
Les permanences publiques	6
La campagne de porte-à-porte.....	7
L'atelier de concertation sur l'implantation.....	7
La concertation publique préalable.....	8
Chiffres clés de la concertation.....	8
Déroulé de la concertation publique préalable	9
Objectifs	9
Modalités	9
Étapes du dispositif.....	9
Périmètre.....	10
Formats d'information et d'expression.....	10
Outils d'information du public	10
Le dossier de concertation du projet.....	10
Le site Internet du projet.....	11
Supports d'expression des participants	11
La voie numérique	11
Le cahier de recueil d'avis.....	11
L'adresse postale.....	11
Communication de la démarche	12
L'affichage public.....	12
La publication d'une annonce presse.....	12
La diffusion d'une invitation à participer.....	12

La distribution par l'association « A contre vent » d'un tract d'opposition au projet.....	12
Bilan de la concertation publique préalable	13
La mobilisation du public	13
La fréquentation numérique	14
La durée des visites du site.....	15
La consultation des pages numériques et des documents d'information.....	16
La nature des contributions	16
Les participants qui s'opposent au projet éolien parce qu'ils craignent les impacts sur l'environnement, leur cadre de vie, la perte de valeur de leurs biens immobiliers.....	17
Les personnes qui doutent de l'efficacité de l'énergie éolienne, mettent en question la validité des études, le gisement en vent du territoire d'implantation et contestent le processus de concertation mis en place.....	18
Ceux qui sont défavorables et s'opposent à l'implantation d'un projet éolien sur leur lieu de vacances.....	19
Les participants qui n'expriment pas clairement d'avis contre le projet mais qui formulent des propositions ou des remarques.....	20
Les personnes favorables au projet éolien.....	21
Conclusion	22
Recommandations	23
Annexes	24
Annexe 1 : Dossier de concertation du projet	24
Annexe 2 : Site Internet	25
Annexe 3 : Cahier de recueil d'avis	26
Annexe 4 : Affiche d'annonce des modalités de la concertation préalable	27
Annexe 5 : Invitation et formulaire de participation	28
Annexe 6 : Tract de l'association « A contre vent »	29
Annexe 7 : Contributions	30

NOTE LIMINAIRE

Après avoir posé les bases d'un processus de concertation et de réflexion avec les acteurs du territoire d'implantation du projet et notamment les élus de la commune d'accueil, la société ERG Développement France a souhaité se faire accompagner par Courant Porteur, société spécialisée dans les démarches participatives et de concertation, pour poursuivre le dialogue engagé avec le territoire d'implantation.

En effet, ERG Développement France avait instauré, dans le cadre du développement de son projet, un échange régulier avec les élus locaux, les services de l'État, les propriétaires exploitants et les habitants. Ainsi, deux permanences publiques d'information à destination des populations locales de la commune d'implantation et des communes alentours avaient été organisées dès le début du développement du projet.

Pour comprendre les préoccupations et les attentes de chacun en matière de développement éolien, de préservation de l'environnement et du cadre de vie, mais aussi en vue de nourrir la réflexion sur les modalités d'une démarche participative, Courant Porteur a réalisé, dans un premier temps, une série d'entretiens auprès des élus de la commune d'accueil, des communes alentour et de l'intercommunalité (Voisey, Bourbonne-Les-Bains, Melay, Montcharvot, Guyonville, Nouvelle-Les-Voisey, Soyers, Communauté de communes des Savoir-Faire) mais aussi auprès des services instructeurs et des représentants de l'association d'opposition au projet « A contre vent ».

Cette étude, réalisée entre août et novembre 2020, devait également permettre de faire le point sur l'insertion territoriale du parc éolien ainsi que sur les procédures d'information et de concertation susceptibles de répondre aux attentes des acteurs sollicités.

Suite à ces échanges, et en tenant compte des démarches d'information entreprises par le développeur, Courant Porteur a procédé à l'organisation d'une campagne de porte-à-porte destinée aux habitants de la commune de Voisey et de la commune associée, Vaux-La-Douce.

L'emplacement des éoliennes ayant été identifié comme un sujet de préoccupation pour certains et une opportunité de s'impliquer dans l'élaboration du projet pour d'autres, un atelier de concertation sur l'implantation du projet a également été organisé et les élus locaux, l'association d'opposition, quelques agriculteurs concernés par le parc éolien et certains riverains du projet y ont participé.

Enfin, pour élargir la concertation à toute personne désireuse de s'informer et de participer mais aussi pour offrir un espace à tous ceux qui, concernés par le projet, n'avaient pas trouvé dans les démarches d'information et de concertation précédentes un dispositif adapté à leurs besoins et attentes, une concertation préalable a été envisagée.

En tant que dispositif participatif organisé en amont de l'enquête publique et préconisé par le Code de l'environnement, la concertation publique préalable est apparue comme un moyen de fournir à la fois des modalités d'information et de participation multiformes, d'élargir sans risque sanitaire le périmètre de la participation et d'offrir une période longue d'information et de participation.

Suite à la prise en compte de tous ces paramètres, une période de concertation préalable a donc été ouverte du 19 avril au 23 mai 2021, pour permettre aux publics de s'informer et d'exprimer un avis sur le projet de parc éolien en développement sur leur territoire.

Conscients que la connaissance du projet et de ses impacts est essentielle à une réelle information du public, un dossier de concertation a été élaboré et les documents sur les démarches réalisées ont été mis à la disposition du public.

Les dispositifs mis en place et l'ensemble des expressions des participants sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les recommandations suscitées par les avis des contributeurs.

Ce document fait état :

- D'une présentation du projet ;
- D'une description de la concertation réalisée ;
- D'une restitution de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

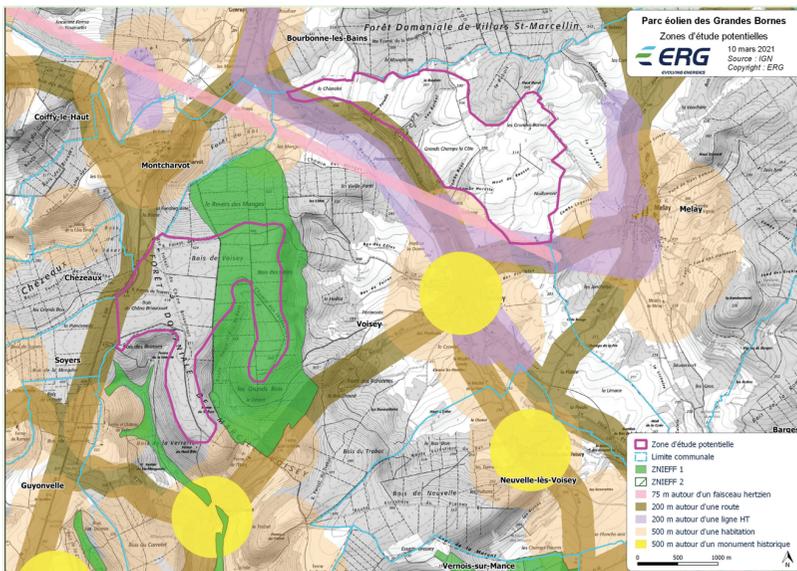
LES GRANDES LIGNES DU PROJET

La zone d'étude

Le projet éolien des Grandes Bornes se développe sur la commune de Voisey située au sein de la Communauté de communes des Savoir-Faire, dans le département de la Haute-Marne et dans un zonage favorable du schéma régional éolien (SRE) de la région Grand-Est.

La réflexion sur le projet de parc éolien démarre en 2016 suite aux discussions avec les élus de Voisey qui délibèrent en septembre de la même année pour permettre l'étude et le développement d'un projet éolien sur la commune.

La commune de Melay ne désirant pas participer au projet, seules les zones d'étude sur Voisey ont été maintenues.



Le site d'implantation

L'implantation du parc éolien a été définie au regard des enjeux identifiés par les études réalisées et en concertation avec les participants à l'atelier de travail organisé le 6 février 2021 sur les zones d'implantation.

Pour arriver à l'implantation finale, ERG a procédé en trois temps :

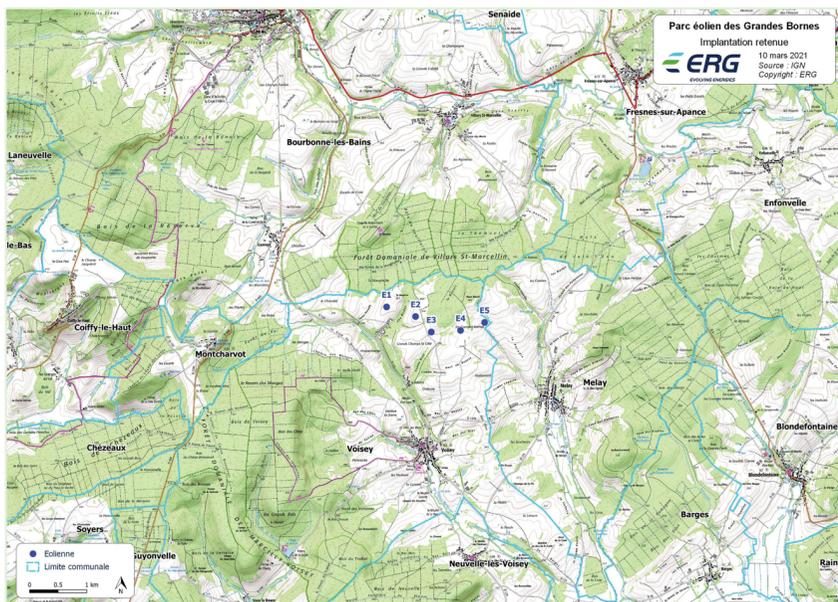
- Un temps d'analyse de l'état initial et de synthèse des enjeux principaux, intervenu en amont de l'atelier de concertation pour avoir une vision objective et factuelle des zones.
- Un temps de prise en compte des résultats de la concertation pour analyser les aspects humains et les aspects techniques.
- Un temps d'articulation des aspects techniques et humains pour superposer l'ensemble des prescriptions afin d'arriver à l'implantation finale.

L'implantation retenue est ainsi le fruit de toutes ces démarches de réflexion et de concertation menées par le porteur du projet, lequel a également rendu compte dans un document rendu public et mis en ligne sur le site Internet du projet, des choix effectués et des éléments qui n'ont pas été conservés.

Les avantages de l'implantation finale sont soulignés par le porteur du projet :

- Elle respecte au maximum les préconisations émises lors de la concertation et tiens compte des engagements énoncés tout au long du développement du projet (nombre d'éoliennes, distance aux habitations, ...).
- Elle accueille 5 éoliennes, situées sur les zones C, D, E et F, formant ainsi une ligne courbée épousant le relief et les contours du bois de Villars-Saint-Marcellin.

- Malgré les nombreux avantages techniques, les zones H et G ont été évitées pour tenir compte de la demande des participants à l'atelier de concertation qui invoquaient des raisons paysagère et de proximité aux villages de Voisey et Melay.
- La distance d'éloignement aux habitations est la plus importante possible : toutes les éoliennes seront situées à moins 1 200 m des premières habitations et à plus de 1 500 m des cœurs de villages.



Les caractéristiques du parc éolien des Grandes Bornes

Le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes d'une hauteur maximale de 180 m en bout de pale, réparties en une ligne courbée suivant le front de la forêt de Villars Saint-Marcellin.

- **Puissance unitaire d'une éolienne** : 4,2 MW
- **Puissance totale du projet** : 21 MW
- **Production annuelle estimée** : 37 GWh par an. L'équivalent de la consommation électrique annuelle de près de 18 000 personnes.
- **Coût d'investissement** : 26 millions d'euros
- **Économie de rejet de CO₂** : le parc évitera environ 36 482 tonnes de CO₂/an.
- **Recettes fiscales estimées** : le parc éolien apporterait une recette fiscale à la commune de Voisey d'environ 40 000 € par an pendant toute la durée de vie du parc. La Communauté de communes des Savoir-Faire pourrait bénéficier d'une recette fiscale d'environ 100 000 € par an pendant 20 ans.
- **Durée de vie du parc** : environ 20 ans.

Par ailleurs, ERG s'engage à faire appel à des entreprises locales dès lors que cela est possible, notamment pour le terrassement et la réalisation des aménagements du parc.

ERG s'est aussi engagé à échanger directement avec les agriculteurs concernés pour tracer avec eux les aménagements correspondants, afin de répondre à la demande évoquée en réunion de concertation de réduire l'impact sur les parcelles agricoles.

HISTORIQUE DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE

Le projet de parc éolien des Grandes Bornes s'est développé dans une démarche de dialogue et d'échange avec les élus locaux et intercommunaux, les services instructeurs, les riverains locaux et l'association d'opposition.

Des rencontres, des réunions et ateliers de travail, des permanences publiques de présentation du projet et des campagnes d'information (porte-à-porte et diffusion dans toutes les boîtes aux lettres de supports) ont été organisés pour comprendre les préoccupations et les attentes locales en matière de développement éolien et de concertation, présenter le projet, le faire évoluer et recueillir les interrogations et suggestions qu'il pouvait susciter.

Les échanges réguliers avec les élus locaux, les services de l'État et les propriétaires exploitants

Le soutien de la municipalité de Voisey, favorable à la réalisation des études de faisabilité et au développement d'un parc éolien, instaure dès 2016, année de la délibération, une série d'échanges qui se poursuivent aujourd'hui dans l'objectif d'informer régulièrement les élus de l'avancée du projet.

Un travail d'identification et de rencontre des propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les zones d'étude est également lancé et se poursuit aujourd'hui avec les discussions prévues sur les aménagements des parcelles. Des rencontres avec ces personnes sont ainsi organisées et des présentations des avancées du projet ont lieu.

En parallèle, les différents services de l'État sont rencontrés afin de comprendre les enjeux locaux et d'évaluer les contraintes techniques de faisabilité du parc éolien.

Par ailleurs, des échanges avec la Communauté de communes et les organismes décisionnaires ont eu lieu afin de construire un projet qui réponde aux besoins du territoire.

Enfin, des entretiens avec les acteurs locaux (maires des communes d'accueil et alentour, représentants de l'association d'opposition au projet, services instructeurs et acteurs de la société civile) pour comprendre leurs préoccupations et attentes vis-à-vis du projet et de la concertation ont été réalisés par Courant Porteur.

Suite aux conclusions et aux recommandations issues de ces rencontres, une démarche d'information et de consultation destinée aux habitants de la commune concernée par l'implantation du projet est mise en place et un atelier sur l'implantation du parc est organisé.

Les premières démarches auprès de la population

En plus de ces échanges avec les acteurs du territoire, ERG entame des démarches d'information et de consultation à destination des habitants des communes d'implantation.

Les permanences publiques

En 2019, deux permanences publiques organisées dans la même journée sur la commune de Voisey permettent d'informer les populations locales des démarches en cours pour le développement d'un projet éolien.

Afin de convier à participer l'ensemble des habitants de la commune d'accueil et des communes alentour une invitation a été diffusée dans 1 500 boîtes aux lettres.

En plus de la participation des habitants du territoire (environ 70), le président de la Communauté de communes et d'autres élus ont été comptés parmi les présents aux permanences.

Le nombre d'éoliennes et leur zone d'implantation ont été des sujets abordés tout comme les questions de performance énergétique, de perception paysagère et de niveau acoustique. Certains participants souhaitaient également en savoir davantage sur la société ERG qui porte le projet.

La campagne de porte-à-porte

En septembre 2020, une campagne de porte-à-porte est organisée sur la commune de Voisey et la commune associée de Vaux-La-Douce où 307 foyers ont été recensés et invités à participer.

Une lettre explicative de la démarche, une plaquette d'information sur le projet et un questionnaire visant à comprendre les connaissances du projet, la perception locale de l'éolien et les attentes en matière d'information et de concertation ont été utilisés et distribués pendant le porte-à-porte.

Lorsque les personnes étaient absentes, ces documents étaient déposés dans leurs boîte aux lettres avec une enveloppe pré-timbrée pour leur permettre de participer en renvoyant leurs réponses par voie postale.

45% des foyers sollicités ont participé à la démarche. Parmi les répondants, 46% se dit favorable à l'énergie éolienne, 92% a entendu parlé du projet porté par la société ERG et 73% s'intéresse à une démarche de concertation.

L'atelier de concertation sur l'implantation

Dans la continuité des démarches de concertation engagées dans le cadre du développement du projet éolien des Grandes Bornes, un atelier de concertation sur l'implantation des éoliennes est organisé le 6 février 2021.

Cette démarche faisait suite aux recommandations issues des entretiens et du porte-à-porte réalisés au deuxième semestre de l'année 2020 sur les attentes locales en matière d'information et de concertation.

L'implantation des éoliennes ayant été identifiée comme un sujet de débat, ERG Développement France a souhaité organiser un atelier de travail sur la définition de ces zones afin qu'elles soient le résultat d'une démarche de dialogue avec le territoire.

En raison de la crise sanitaire une jauge de 15 participants (équipe projet et animateurs compris) a été fixée pour respecter les consignes gouvernementales et la distanciation physique recommandée.

L'atelier n'étant pas ouvert à tous les publics, un groupe de personnes ayant participé aux démarches précédentes de concertation a été invité à participer en raison de :

- **Son intérêt** pour participer à la concertation (les citoyens ayant participé à la campagne de porte-à-porte ont été sollicités).
- **Son implication** dans le développement du projet (les agriculteurs exploitants concernés par le projet ont été sollicités).
- **Ses craintes** vis-à-vis de l'implantation du projet (les élus du territoire et les opposants au projet représentés par la présidente de l'association « A contre vent » ont été sollicités).

Afin de co-construire l'atelier avec les personnes ayant accepté de participer à l'atelier, des échanges individuels avec chaque participant ont été organisés. Ces entretiens préparatoires ont permis de déterminer les sujets de débat prioritaires, les modalités du travail en commun, le rôle du porteur du projet et le matériel de travail.

L'atelier de concertation sur les zones d'implantation s'est déroulé sur la commune de Voisey, dans la salle communale mise à disposition par le maire de la commune.

Trois temps ont ponctué le travail en commun :

- Un premier temps de présentation du projet éolien et du matériel de travail mis à la disposition des participants.

- Un deuxième temps de débat entre les participants et en sous-groupes pour discuter des priorités de chacun à prendre en compte pour l'implantation des éoliennes.
- Un troisième temps de restitution du travail des sous-groupes sur les zones identifiées par chacun mais aussi pour débattre avec la société ERG des zones choisies par les participants.

Un compte rendu détaillant le travail réalisé et les conclusions des échanges a été diffusé aux participants à l'atelier et mis en ligne sur le site Internet du projet afin de le rendre public.

La concertation publique préalable

Pour poursuivre les démarches de concertation et convier l'ensemble des riverains à participer à ce projet, une concertation publique préalable sur le projet éolien des Grandes Bornes a été prévue en tenant compte des attentes locales et des mesures sanitaires. Elle a été mise en place du 19 avril au 23 mai 2021.

Cette nouvelle démarche participative avait pour objectif d'informer un large public des dernières avancées du projet et de l'encourager à donner son avis, à formuler ses questions, remarques, suggestions et propositions. Elle engageait également la société ERG à argumenter les réponses apportées aux contributions exprimées.

Un affichage public et une annonce presse ont été réalisés pour une communication large des modalités de la concertation préalable.

Chiffres clés de la concertation

1 820 invitations diffusées dans les boîtes aux lettres des communes d'accueil et alentour pour convier les habitants à participer aux deux permanences publiques organisées.

70 participants aux permanences publiques organisées dans la commune d'accueil.

118 participants à la campagne de porte-à-porte réalisée sur Voisey et Vaux-La-Douce.

1820 lettres d'information et formulaires de participation distribués dans les boîtes aux lettres de la commune d'accueil et des communes limitrophes afin de s'assurer que l'information sur l'avancée du projet parvienne à l'ensemble de la population locale.

265 visites du site Internet du projet.

72 contributions à la concertation publique préalable.

DEROULE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La concertation publique préalable réalisée du 19 avril au 23 mai 2021 a été pensée dans l'esprit qui oriente les procédures réglementaires destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Elle a été mise en place par Courant Porteur en réponse à la volonté de la société ERG Développement France d'encourager le public à donner son avis avant la sollicitation des autorisations administratives requises à l'implantation de son projet.

Cette concertation publique préalable faisait suite également aux démarches de dialogue mises en place avec le territoire et les différents publics. Elle répondait aux demandes d'information et de participation formulées par les acteurs sollicités et le bilan de cette consultation devait nourrir les dernières réflexions sur le projet avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Dans un premier temps, une période d'information (du 19 avril au 3 mai) s'est ouverte avec la mise en ligne du dossier de concertation du projet et sa mise à disposition du public dans la mairie de Voisey. Ces outils permettaient aux différents publics de connaître les caractéristiques du projet et les modalités de la concertation mise en place.

Ensuite, l'ouverture d'une période participative de recueil d'avis (du 3 au 23 mai inclus) offrait la possibilité d'exprimer son avis sur le cahier disposé à cet effet dans la mairie de Voisey, grâce au formulaire en ligne et au coupon détachable fourni avec la lettre d'information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune concernée par l'implantation du projet.

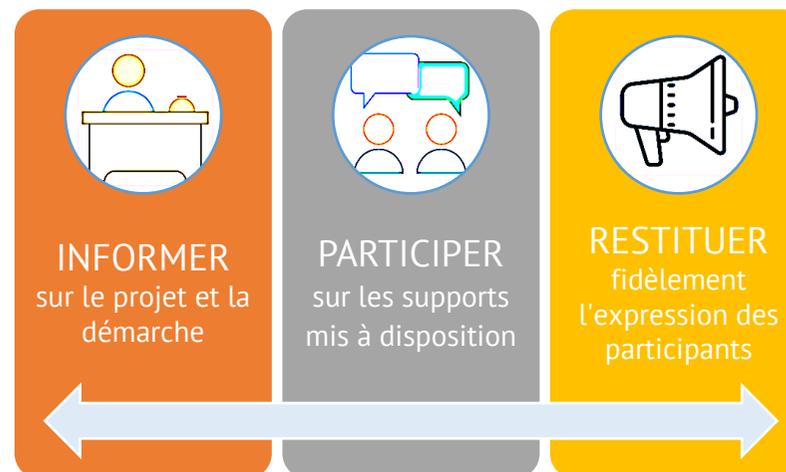
Objectifs

Pour approfondir les démarches de concertation décrites précédemment, permettre un accès à toute l'information sur le projet et donner des moyens pour une réelle participation du public, le dispositif devait :

- Présenter les éléments disponibles sur les caractéristiques et les impacts du projet dans un document clair, détaillé et accessible à tous ;
- Offrir à tous les publics du territoire d'implantation du projet la possibilité d'exprimer un avis, une question, une recommandation, etc.

Modalités

Étapes du dispositif



Le dispositif de concertation s'est articulé autour de trois étapes :

1. **Information** : du 19 avril au 3 mai, les habitants ont pu s'informer sur le projet et la démarche mise en place grâce aux outils d'information mis à leur disposition (affichage en mairie, annonce presse, site Internet, invitation distribuée dans les boîtes aux lettres) ;
2. **Participation** : du 3 au 23 mai inclus, les habitants étaient invités à s'exprimer sur le projet dans le registre mis à leur disposition à la mairie de Voisey, sur le site Internet et par voie postale grâce au formulaire de participation distribué ;
3. **Restitution** : le 7 juin toutes les contributions ont été récoltées et l'élaboration d'un rapport prenant en compte toutes les expressions a été achevée en 21 juillet 2021.

Périmètre

La commune concernée par l'implantation des éoliennes a été le lieu physique de la concertation. Le maire de Voisey a été sollicité en amont afin de faciliter la participation de ses administrés et des habitants des communes alentour par la mise à disposition d'un espace rendant possible la consultation des documents et le recueil des avis.

Le site Internet permettait quant à lui un accès permanent à l'information sur le projet et ouvert à tous les habitants du territoire concerné par l'implantation du parc.

Formats d'information et d'expression

Pour permettre l'information et la participation d'un large public, trois formats ont été développés :

- **Le format numérique** : un site Internet donnant accès au dossier de concertation numérique et permettant de participer grâce au formulaire en ligne a été créé.
- **Le format physique** : un dossier de concertation version papier présentant toutes les informations sur le projet et un cahier de recueil des avis mis tous les deux à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie de Voisey ;
- **Le format postal** : des formulaires papier distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune d'accueil et une boîte postale ouverte à tous pendant toute la période de la concertation préalable.

Outils d'information du public

Le dossier de concertation du projet

Dans l'objectif d'apporter aux publics l'information la plus complète sur le développement et les caractéristiques du projet, mais aussi de leur donner la possibilité d'exprimer un avis en parfaite connaissance, un dossier de concertation du projet de 51 pages, dont 8 pages détaillant les photomontages réalisés, a été élaboré et mis à la disposition du public en support papier grand format (A3), en libre accès dans la mairie de Voisey (Annexe 1).

Ce dossier était également disponible en ligne, en libre téléchargement depuis toutes les pages du site Internet du projet.

Le document avait été conçu pour permettre, quelle que soit la connexion Internet, un téléchargement facile et rapide, avec un poids de fichier réduit à environ 5 Mo.

Le site Internet du projet

Un site Internet du projet a été mis en ligne à l'adresse <https://parc-eolien-des-grandes-bornes.info> dès l'ouverture de la période d'information de la concertation préalable, soit le 19 avril 2021 (Annexe 2).

- Une page « *Actualités* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation.
- Les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* » détaillaient l'historique du projet, ses caractéristiques et les bénéfices attendus, mais aussi les études et photomontages réalisés et les futures étapes.
- Une page « *La concertation* » offrait aux visiteurs une vision des démarches mises en place et les comptes rendus des travaux et décisions.
- La page « *Exprimez-vous* », munie d'un formulaire en ligne, était dédiée à la participation des internautes.
- Les informations sur le porteur du projet étaient accessibles depuis la page « *ERG Développement* ». Un lien vers le site institutionnel de la société facilitait la consultation des informations sur le développeur.
- Enfin, une page « *L'énergie éolienne* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'éolien en général et une foire aux questions.

Supports d'expression des participants

La voie numérique

Les publics invités à participer avaient la possibilité de déposer leur contribution en ligne via un formulaire créé sur le site Internet. Accessible depuis toutes les pages du site du projet, ce formulaire a été activé le 2 mai à minuit et désactivé le 23 mai à minuit, dernier jour de la concertation préalable.

Pour faciliter la libre expression des opinions, les avis et le nom des contributeurs n'étaient pas rendus publics. Un mail de confirmation était toutefois envoyé aux participants attestant de la bonne réception de leur message et de leur traitement.

Le cahier de recueil d'avis

Un cahier de recueil d'avis a été mis à la disposition du public pour recueillir ses avis, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la concertation préalable (Annexe 3).

Ce cahier était disponible dans la mairie de Voisey. Les participants à la démarche pouvaient ainsi y déposer leurs commentaires aux jours et horaires d'ouverture au public, pendant toute la période participative.

L'adresse postale

Toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 PPDC) offrait la possibilité à ceux ne pouvant se déplacer ou accéder à Internet, d'envoyer leur contribution par courrier.

Communication de la démarche

L'affichage public

Des affiches au format A3 (Annexe 4) informant sur les modalités précises de la concertation ont été imprimées et diffusées à la mairie de la commune concernée par l'accueil du public.

La publication d'une annonce presse

Afin de toucher le plus grand nombre, une annonce a été publiée dans *Le Journal de la Haute Marne*. Ce communiqué visait à informer les lecteurs de l'ouverture d'une concertation préalable, des lieux et horaires de la participation ainsi que des modalités de recueil des avis (adresse postale, site Internet, registre en mairie).

Cette publication presse a eu lieu le vendredi 7 mai 2021.

La diffusion d'une invitation à participer

Pour assurer une bonne diffusion de l'information, une invitation à participer à la concertation munie d'un formulaire participatif était intégrée à la distribution d'une lettre d'information diffusée le 20 et 21 avril (Annexe 5).

Des courriers informant les acteurs du territoire de la concertation mise en place ont été envoyés pendant la démarche.

Ces acteurs étaient invités à relayer l'information sur la concertation préalable mais également à participer sur les supports prévus à cet effet.

La distribution par l'association « A contre vent » d'un tract d'opposition au projet

Au cours de la période de concertation préalable, la diffusion d'un tract réalisé par l'association d'opposition au projet « A contre vent » invitait les habitants de la commune d'accueil et alentour à participer et à exprimer leur opposition dans les espaces mis à leur disposition dans le cadre de la concertation préalable.

Le tract proposait aux participants des arguments pour motiver un refus du projet (Annexe 6).

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

La mobilisation du public

Dès l'ouverture de la période participative, le public s'est mobilisé pour donner son avis.

Globalement, la population s'est saisie des différents moyens mis à sa disposition pour s'exprimer. Si l'usage de la voie postale a été faible, le cahier de recueil d'avis laissé à la mairie de Voisey et le formulaire en ligne ont été les supports les plus utilisés.

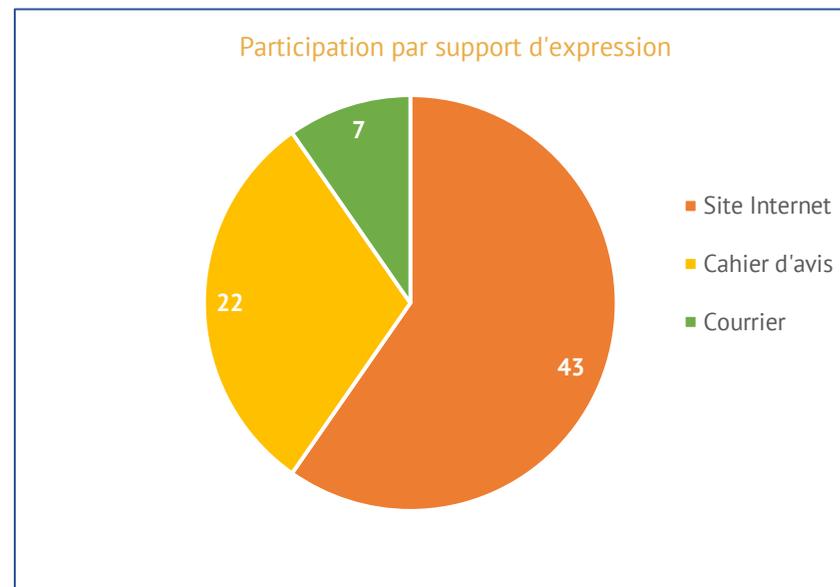
Au total, 79 contributions nous sont parvenues, tous supports confondus, pendant la période de concertation préalable.

Toutefois, et afin de garantir une égalité de traitement entre les participants, les 6 personnes qui se sont manifestées à plusieurs reprises et dans plusieurs supports ont été comptabilisées une seule fois et un seul de leur message (d'opposition au projet) a été consigné.

En revanche, les contributions émanant des membres d'une même famille mais signées individuellement ont toutes été comptabilisées malgré une rédaction des messages parfois identique.

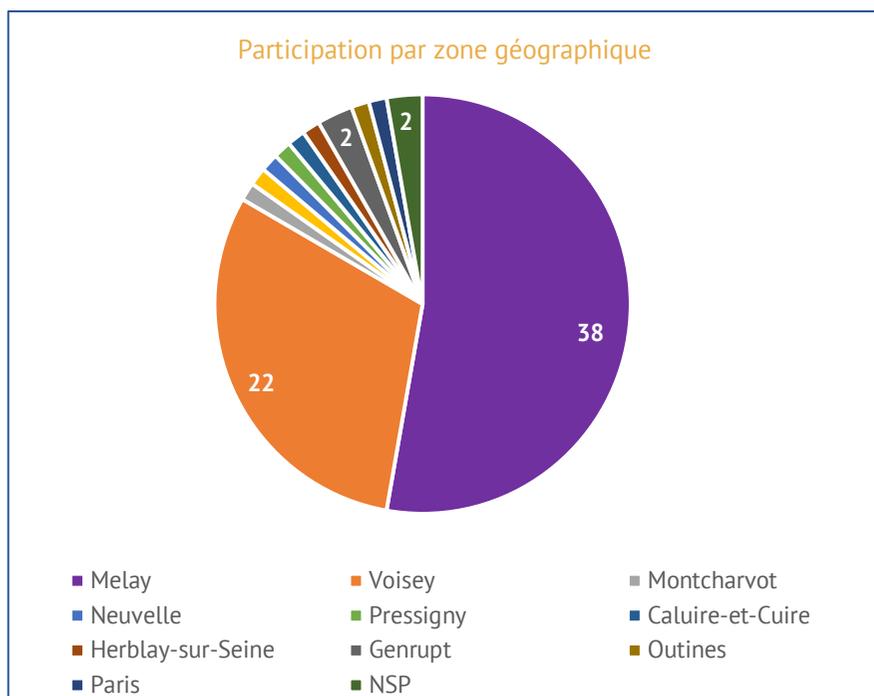
Par ailleurs, un message rédigé probablement en Néerlandais n'a pas pu être pris en compte en raison d'une part de l'incompréhension de son contenu mais aussi de l'origine géographique de la remarque. Si la concertation préalable est un dispositif ouvert à tous, les contributions émises en dehors du territoire français et dans une langue étrangère sortent du cadre dans lequel s'insère la démarche.

Ainsi, et après ce décompte, 72 personnes (uniques) ont participé à la concertation préalable.



Si des habitants de la commune de Voisey ont participé à cette démarche, des habitants des communes limitrophes de la commune d'accueil et au-delà du périmètre de l'enquête publique ont également exprimé leur point de vue sur le projet.

Majoritairement défavorable à l'implantation du parc éolien, la mobilisation est surtout venue de la commune de Melay et des personnes résidant dans des communes éloignées de la commune d'implantation ont également fait part de leur opposition au projet à l'instar des habitants de Pressigny (22 km), de Caluire-et-Cuire (327 km), de Herblay-sur-Seine (356 km), d'Outines (161 km) et de Paris (367 km).



La fréquentation numérique

L'activité du site Internet du projet reflète clairement la mobilisation suscitée par la démarche de concertation et la diffusion d'appels à participer réalisés par le développeur et les opposants au projet.

Dès l'ouverture de la concertation préalable le nombre de visites enregistré est important. Le 20 avril, soit un jour après le lancement de la concertation, 21 visites sont en effet recensées.

Si les visites du site sont constantes, elles baissent progressivement au fur et à mesure que la concertation se déroule : 20 visites sont recensées le 29 avril, 13 visites le 3 mai, jour de l'ouverture de la période participative.

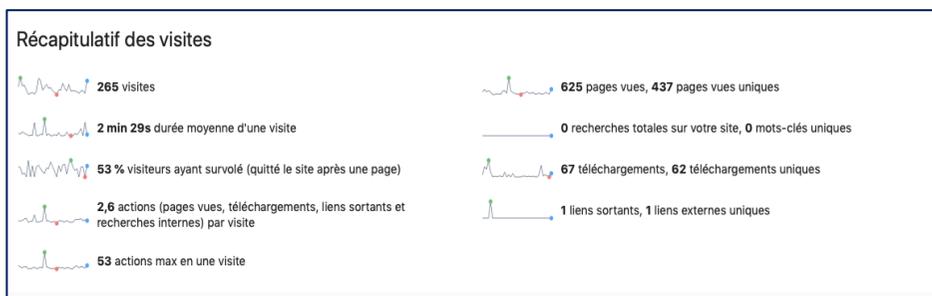
Mais il est intéressant de souligner que le dernier jour de la participation, soit le 23 mai 2021, 17 visites du site Internet sont enregistrées et 12 messages sont exprimés en ligne.

Nombre de visites enregistrées entre le 19 avril au 23 mai 2021



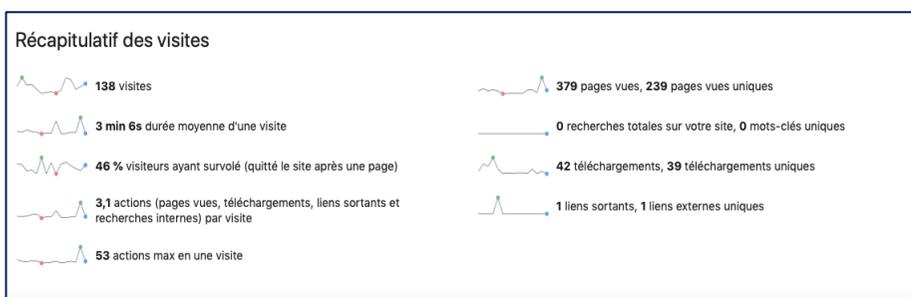
Au total, sur toute la période de concertation préalable, 265 visites ont été enregistrées, 625 pages vues dont 437 uniques et 62 téléchargements uniques du dossier de concertation et autres documents mis en ligne ont été recensés.

Fréquentation du site du 19 avril au 23 mai 2021



Il est à noter que la fréquentation du site Internet du projet varie très peu en fonction des périodes de la concertation. Si entre le 19 avril et le 3 mai, période d'information, 138 visites du site sont enregistrées, la fréquentation du site ne subit pas une augmentation significative pendant la période participative, du 3 au 23 mai, où 140 visites sont constatées.

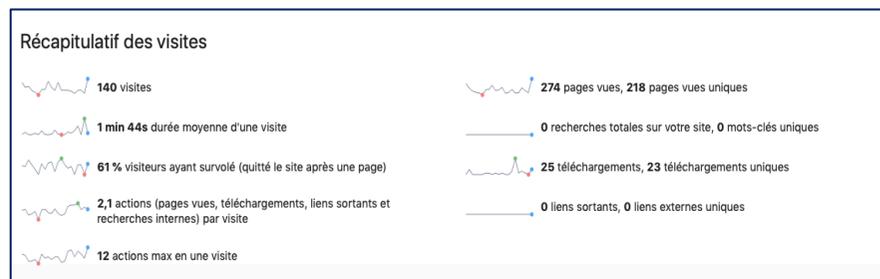
Fréquentation du site du 19 avril au 3 mai



Concernant le nombre de téléchargements, la différence est en revanche plus significative. Les documents mis à la disposition du public (dossier de concertation, photomontages, comptes rendus de concertation, etc.) ont

été téléchargés 39 fois pendant la phase d'information et 23 téléchargements uniques ont été enregistrés pendant la phase de participation.

Fréquentation du site du 3 au 23 mai



Ces documents d'information accessibles depuis plusieurs pages du site Internet ont connu au total 62 téléchargements uniques : le dossier de concertation sur le projet a été téléchargé 51 fois contre 2 fois pour les comptes rendus de la concertation.

Toutefois, les documents étant prévus pour être facilement transférables par courrier électronique, il est possible de penser que par ce biais d'autres personnes ont pris connaissance du projet et de la démarche sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

La durée des visites du site

Un élément intéressant concerne la durée moyenne de la visite du site Internet du projet. Non seulement elle varie en fonction des moments clés de la concertation mais surtout elle se réduit au moment où le temps est offert au public pour s'exprimer.

Si du 19 avril au 23 mai, la durée moyenne de la visite du site Internet enregistrée est de 2 minutes et 29 secondes, pendant la phase d'information, la durée moyenne de la visite est de 3 minutes et 6 secondes

alors que pendant la période de participation, et donc d'expression des avis et des opinions, cette durée s'est réduite à 1 minute et 44 secondes.

Les personnes qui se sont rendues sur le site Internet du projet pendant cette phase de la concertation semblent avoir été davantage motivées par leur volonté de participer que de s'informer.

La consultation des pages numériques et des documents d'information

La visite des pages du site Internet du projet a également fait l'objet d'une analyse des données statistiques.

Ainsi, il a été possible de constater que la page « *Exprimez-vous* » enregistre le nombre de vues le plus élevé de toute la période de concertation préalable avec 120 visites uniques. Pendant cette même période, soit entre le 19 avril et le 23 mai, 40 visites seulement d'une durée moyenne de 2 minutes et 19 secondes sont recensées pour la page « *Le projet* », laquelle permettait notamment de s'informer sur les caractéristiques du parc éolien, l'historique de son développement et les études réalisées pour identifier les impacts et les enjeux du projet.

Si la durée de la visite de la page « *Le projet* » est brève, il est intéressant de constater que les internautes ont consacré encore moins de temps à la page « *Exprimez-vous* » qui enregistre une durée moyenne de 1 minute et 10 secondes.

Bien que toutes les pages du site Internet aient été visitées, il est à noter que le nombre de visites et leur durée reste relativement faible par rapport au nombre de jours (39) de concertation préalable ouverts.

Les pages traitant par exemple de la « *Concertation* » et de la société « *ERG Développement* » semblent ne pas susciter l'intérêt des internautes. Avec

respectivement 33 et 14 visites uniques enregistrées entre le 19 avril et le 23 mai, d'une durée moyenne de 53 et 14 secondes chacune, il est possible d'affirmer que les personnes qui se sont rendues sur le site avaient pour objectif principal d'exprimer un avis sur le projet des Grandes Bornes.

En effet, seule la page « *Exprimez-vous* » double le nombre de visites entre la période d'information et la période de participation, passant de 40 visites uniques du 19 avril au 3 mai, à 89 visites du 3 au 23 mai 2021.

La nature des contributions

Comme expliqué précédemment, et dans l'objectif de prendre en compte l'ensemble des expressions en donnant le même poids à chaque participant, les messages multiples en provenance de la même personne et avec sensiblement le même contenu ont été comptabilisés une fois.

Si des contributions en faveur de l'implantation du parc éolien ont été recensées, ce sont les opposants au projet qui se sont exprimés.

Afin de donner un aperçu des contributions enregistrées, les commentaires les plus représentatifs de la diversité des points de vue sont repris dans cette partie¹.

Aussi, et pour permettre une meilleure compréhension de la participation étant donné les différentes raisons de s'opposer au d'adhérer au projet, les contributions ont été classées en plusieurs catégories :

- Les opposants au projet en raison d'une crainte pour leur environnement et leur cadre de vie ;
- Les opposants qui doutent de l'efficacité de l'éolien et remettent en question les études et la concertation réalisées ;
- Les opposants à une implantation du projet sur leur lieu de vacances ;

¹ Toutes les contributions sont publiées en Annexe 7.

- Les participants qui n'expriment pas clairement d'avis contre le projet mais qui formulent des propositions ou des remarques ;
- Les personnes favorables au projet éolien.

Les participants qui s'opposent au projet éolien parce qu'ils craignent les impacts sur l'environnement, leur cadre de vie, la perte de valeur de leurs biens immobiliers

Parmi les personnes qui ont exprimé une opposition vis-à-vis du projet, certaines refusent clairement et simplement le projet en déclarant « *Je suis CONTRE ce projet éolien car il cause des nuisances multiples (saccage du patrimoine paysager et historique, bruits rendant les riverains malades, baisse de valeur des habitations, énorme tribut payé par les zones naturelles et l'avifaune)* ».

D'autres, comme un habitant de la commune de Melay, s'opposent avec véhémence en affirmant que le projet « *Porté par des soi-disant écolo, financé par des lobbys étrangers et spécialistes du mensonge. On veut nous imposer un projet inacceptable. Tous les ingrédients prétendu porteur sont faux. On refuse d'admettre les dégâts irréversible à venir, y pour la nature, le patrimoine, le bien voir plus beau précieux que de l'argent. Nous ne serons pas les vendus que vous espériez. Non et Non.* »

Certains espèrent sincèrement que le projet sera refusé par les services instructeurs car pour eux « *Le projet d'éoliennes à Voisey est inadmissible. Elles vont être installées à l'orée du village de Melay et va dénaturer tout le paysage, alors qu'il y a plein d'endroits sans habitations partout dans le département, c'est une aberration de les mettre à 500m du village. En plus de la nuisance visuelle, c'est une véritable nuisance sonore. Ce projet est juste inadmissible dans un département qui a si peu d'habitants au mètre carré et installer ces horreurs entre 2 villages. J'espère de tout cœur qu'il sera révisé et annulé.* »

Avec la même intention, certains expliquent pourquoi la commune de Melay a refusé le projet et espèrent ainsi être entendus. Pour eux, « *Le projet de parc éolien proposé initialement sur la commune de Melay a été refusé par délibération du conseil municipal pour cause proximité immédiate des habitations et de nuisances environnementales, visuelles et sonores, qui auraient des conséquences négatives sur le cadre de vie qui est recherché actuellement par nos amis de la communauté européenne qui possèdent ou recherchent une habitation à Melay. En conséquence le promoteur a proposé le projet sur le territoire de Voisey, qui a été accepté par le conseil municipal de Voisey pour des raisons uniquement financières, ceci sur un emplacement qui est visuellement identique au projet refusé sur Melay. Ce projet sur Voisey ne devrait donc pas être accepté si l'on considère le souhait des communes avoisinantes qui n'en ont que les nuisances.* »

Tout en s'interrogeant sur les impacts réels de l'implantation parc éolien pour sa commune et son cadre de vie, une participante exprime sans ambiguïté son refus du projet en déclarant « *Bonjour, en haut de Melay, je fais partie des maisons dont le jardin aura une vue directe sur les éoliennes. C'est clairement une pollution visuelle, bien dommage dans cette région si agréable dont j'apprécie tant les valons et les bois. Sans compter la pollution tout court : qu'en sera-t-il du démantèlement en fin de vie ? Quel en sera le coût, en comparaison de l'argent que cela aura rapporté à la communauté de communes ? Melay va en subir tous les inconvénients. Pour quel avantage ? Qu'en est-il de la valeur des biens immobiliers ? De plus en plus d'étrangers investissent : ils rénovent et entretiennent des maisons dont l'état se détériorait d'année en année. Cela permet au village de revivre avec l'installation de commerces (gîtes, restaurant). Le village va-t-il continuer à reprendre vie avec cette pollution visuelle ? Je crains que non... Pour finir, le "paradis" fait partie de mes promenades à pied incontournables. Qu'en sera-t-il quand le parc éolien y sera installé ? Ce chemin sera-t-il toujours accessible ? Dans quelles conditions avec ces immenses et bruyantes éoliennes ? La chapelle de Melay fait également partie de mes incontournables. Et je ne suis pas là seule : j'y vois régulièrement maintenant des promeneurs. Ces personnes, en bonne partie*

des touristes, continueront-ils à venir avec la vue du village défigurée par ce parc éolien ? Rien n'est moins sûr. En conclusion, vous aurez compris par ces interrogations mon opposition claire à ce projet. »

Enfin, et toujours dans une volonté d'exprimer sa ferme opposition au projet éolien, certains se disent prêts à défendre leurs intérêts particuliers, comme cet agent immobilier installé à Melay : *« Bonjour, au premier je suis contre! Déjà ils sont de trop dans la région. C'est un massacre de nos campagnes ces éoliennes. Vous gagnez beaucoup de l'argent sur les dots des peuples dans la campagne avec un sujet (le climat) qui est très populaire dans la ville maintenant mais utiliser pour gagner de l'argent pour des entreprises comme la votre. Les éoliennes servent à rien, ils ne sont pas rentables du tout, après on ne peut même pas les recycler et le béton reste dans la terre. En plus ils sont une dévastation pour la nature et la vue. Le village de Melay fait revivre ces dernières années avec des nouveaux habitants et des visiteurs internationaux. Je ne sais pas si vous le savez, mais Melay est très connu internationale. Aux Pays-Bas par exemple le village est passé plusieurs fois aux télé (comme sur France 1). Comme agent immobilier je reçois des requests spéciales pour des maisons à Melay. On a maintenant 3 chambres d'hôtes, 1 restaurant (et aussi CDH), jardin de légumes, 1 agent immobilier et encore plus des petites entreprises qui laisse revivre ce village. Melay a même voté contre les éoliennes juste pour voir qu'ils sera planté par un village voisin à leur porte. On a le plan d'en faire un reportage sur ce sujet: "les grandes éoliennes et leurs impact sur le petit village de Melay" en Anglais et en Néerlandais, qui va passer au télé à Pays-Bas, YouTube, FaceBook, Twitter, Instagram et autres channels. Ça va donner des "bons publicités international" pour votre entreprise! On aimerait bien des interviews avec tous les personnes concernées, alors aussi votre entreprise et pourquoi vous voulez planter des énormes truques industrielles dans la nature à côté d'un village si joli, naturel et vivante comme Melay. Cordialement. »*

Les personnes qui doutent de l'efficacité de l'énergie éolienne, mettent en question la validité des études, le gisement en vent du territoire d'implantation et contestent le processus de concertation mis en place

Parmi ceux qui argumentent contre le projet éolien, certains contributeurs en analysant les données et les caractéristiques du projet estiment que l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de Voisey est d'autant plus insensée que *« Le pouvoir de décision d'une dizaine de personnes du conseil municipal de Voisey d'impacter toute une région naturelle avec des machines industrielles est INADMISSIBLE ! Nous sommes dans les régions les moins venteuses de France (V_{moy}<6m/s) et on veut implanter des éoliennes dans le fond d'une vallée à 300m d'altitude entourée par des sommets à 420m en compensant par le gigantisme des machines. Le village de Montcharvot se trouvera à 3kms et à la même altitude que les nacelles des éoliennes. Voir et entendre des éoliennes en étant placé plus haut que les nacelles est INADMISSIBLE ! Dans le dossier soumis au public du projet des grandes bornes , les mesures de niveaux sonores résiduels ont été faits en courbe de pondération de type A (dBA), ce qui exclue les infra-son générés par les futures éoliennes. Il est aussi indiqué dans ce document que la puissance du parc est de 21MW et la production estimée de 37GWh/an. Un simple calcul donne un facteur de charge de 20 %, ce qui est ambitieux avec une vitesse moyenne relevée de 5,8m/s ! Avec ce facteur de charge, l'implantation d'éoliennes n'est pas rentable et ce sont les consommateurs d'électricité qui compensons le déficit avec la taxe CSPE. Dans ce même dossier il est précisé que les éoliennes alimentent 18000 personnes en électricité par an. Même quand il n'y a plus de vent ? L'axe de la vallée du projet éolien (Bourbonne , Vesoul) est situé seulement à 6 kms en bas de la Zone de Protection Spéciale du « Bassigny et est un couloir peuplé d'espèces protégées comme le milan royal et la cigogne noire. La déviation de la frontière de la ZPS du Bassigny au niveau des éoliennes de IS en Bassigny était à l'époque tout simplement INADMISSIBLE . L'implantation d'éoliennes à proximité de la frontière de cette zone aussi ! Les photos de présentation des éoliennes du début de l'étude sont prises avec un*

objectif standard 45mm argentique . Pourquoi les photos de simulation de l'impact visuel des futures éoliennes sont-elles prises en grand angle ...pour tromper le public ???? ».

D'autres participants y voient dans l'implantation du projet un moyen d'imposer une politique venue d'ailleurs et sans fondement et proposent des alternatives, comme les économies d'énergie, à l'installation des parcs éoliens. Ainsi l'exprime un habitant de Melay qui trouve que « Les écolos bobos des villes, boostés par les décideurs et les industriels de tous poils, auront réussi à faire d'un mal un pire. Pour recharger leurs vélos électriques et se donner bonne conscience ils feraient bien de venir voir le désastre qu'ils génèrent dans nos campagnes au lieu de prendre l'avion pour aller se promener au bout du monde.....mais c'est bien connu les avions ne polluent pas... Ce champ éolien ne doit pas se faire et ceux qui prétendent le contraire sont des inconscients qui ne voient pas plus loin que leur petite vie et ne pourront plus regarder leurs enfants et petits-enfants en face. Avant d'installer ces poubelles non productives, les élus et décideurs à tous les niveaux devraient plutôt faire des économies d'énergie pour ne pas en arriver là. »

Pour d'autres, le projet est tout simplement un non-sens économique et écologique et expriment un « Avis totalement défavorable !! Ce projet est à contresens des enjeux économiques (électricité produite au double du tarif « réglementé » somme qui sera à charge des contribuables dont moi). A contresens écologique car rentable à 25 % du temps ! Donc non, non et non ! »

Une certaine catégorie de participants s'interroge sur l'intérêt de la concertation voire doutent de sa mise en place et contestent sa légitimité. Ainsi, certains estiment que « Cette concertation n'a aucune légitimité. La seule qui compte sera celle de l'enquête publique. », tandis que d'autres affirment que la concertation n'a pas eu lieu : « J'ai pu lire sur votre prospectus posé dans la boîte à lettre qu'il y avait eu concertation avec les riverains des éoliennes de Voisey mais j'en doute. Peut-être avec ceux de Voisey mais pas ceux de Melay surtout rue du gobriot qui seront face à 5 éoliennes qui devaient faire 150m et qui au final feront 180m. De plus vos photos sont

mensongères et vos études n'en parlons pas ! Tout pour l'actionnaire et rien pour le monde rural et en même temps que connaissez-vous de ce monde depuis votre bureau d'étude Parisien? Cordialement une personne très en colère. »

Enfin, et en citant le travail de concertation réalisé, un participant se demande « A quoi sert le processus de concertation mené par la société Courant-Porteur puisque leurs recommandations ne sont pas prises en compte, à savoir les emplacements retenus pour l'implantation des éoliennes. A savoir : zones à privilégier A,B,C,D ; zones à éviter : E,F,G. Or vous reprenez E,F au détriment de A,B qui pourtant limiteraient l'impact visuel. En tenant compte de votre rose des vents, pour les éoliennes E,F, le flux dominant NE est dans l'axe du village, avec un possible désagrément plus important des infrasons. Les « raisons techniques et paysagères » évoquées mais non précisées me semble un peu bénignes au vu du chantier dans son ensemble. La série de photos ne présente que des vues « éloignées », pourquoi n'y a-t'il pas de photos montage depuis l'intérieur des villages ? Au sujet des oiseaux en migration pré-nuptiale vous indiquez un enjeu faible, mais pour la migration post-nuptiale vous mentionnez un enjeu fort pour le milan royal. Qu'envisagez-vous comme solution de protection ? Ou en est l'étude des pales peintes de couleurs différentes. »

Ceux qui sont défavorables et s'opposent à l'implantation d'un projet éolien sur leur lieu de vacances

Montrant que l'information sur la tenue d'une concertation préalable a circulé non seulement sur les communes du territoire d'implantation du projet mais aussi au-delà du territoire d'implantation, ces personnes qui témoignent une hostilité au projet et qui résident parfois dans une commune éloignée de la commune de Voisey nous disent : « Bonjour, C'est scandaleux! Nous aimons beaucoup venir à Melay et le paysage sera dégradé par ces verrues. Nous sommes contre ce projet! Merci de respecter la France et ses paysages ! Cordialement. »

D'autres, moins laconiques, affirment qu' « *Il est quand même tout à fait regrettable que les paysages français soient de plus en plus victimes d'une pollution visuelle, lumineuse et sonore sans compter l'impact de destruction écologique que tout cela entraîne sous couvert justement d'un soit-disant développement d'énergies renouvelables bénéfiques pour le climat ! Il s'agit plutôt d'un véritable intérêt économique qui produit de fortes externalités négatives pour les habitants et leur patrimoine non prises en compte par les sociétés qui les développent. Il ne faut pas cacher aux riverains que l'énergie éolienne n'est aujourd'hui pas optimale dans la production d'énergie et qu'elle n'a que deux finalités purement économiques :*

- promouvoir l'image de marque des fournisseurs d'électricité (de l'énergie grise à verte, qui n'a de verte que son nom quand on connaît ses coûts de production et ses méthodes d'implantation)

- le développement de sociétés dont la finalité n'est autre que de la création de valeur pour ensuite être revendues sans aucune redistribution de leur bénéfices aux communes impactées.

Ayant passé bon nombre de vacances depuis mon enfance sur le village de Melay, et pour y venir encore régulièrement aujourd'hui, je suis attristée de savoir que des éoliennes vont allègrement surplomber le village. Ces régions représentent des lieux de sérénité, où il fait bon venir. Qu'en sera-t-il avec ces gigantesques moulins à vent ? Il ne faut pas accepter un tel projet. C'est un non sens. »

Enfin, une personne regrette l'arrivée du projet et écrit : « Bonjour, Je trouve vraiment triste et incompréhensible d'implanter des éoliennes dans un cadre aussi joli et calme. Je n'aurais jamais le même plaisir à passer mes vacances à Melay avec de telles nuisances visuelles et sonores ! Merci d'éviter cela avant qu'il ne soit trop tard. Cordialement. »

Les participants qui n'expriment pas clairement d'avis contre le projet mais qui formulent des propositions ou des remarques

Alors que la grande majorité des contributeurs exprime et développe les raisons de son opposition au projet éolien, certains choisissent de formuler une remarque sans donner d'avis sur le projet.

Parmi les personnes qui résident sur une commune éloignée de la commune de Voisey, certaines appellent les élus à la vigilance et estiment que « *Les paysages sont notre richesse, notre patrimoine. Ils sont un point d'appel pour les résidents futurs, pour les « télétravailleurs ». Les retombées financières promises ne compenseront pas les pertes sur le tourisme, sur l'immobilier. Les riverains seront en droit de demander une réduction de la taxe foncière... Où seront les « bénéfiques », qui les percevra ? Élus locaux, on vous leurre. Ayez une vision à long terme (+ de six ans ... + de 20 ans ...) Non aux éoliennes. Pourquoi aucun photomontage montrant le cumul avec les parcs existants ou en projet ?* » D'autres, sans donner d'opinion ni citer le projet préviennent en décrétant : « *Vous allez perdre votre patrimoine nature. Après et pendant des dizaines d'années. Il sera trop tard pour pleurer. »*

Dans cette catégorie de personnes, certains expriment un désir et appellent à la responsabilité de chacun : « *Nous voulons des capteurs solaires sur les sites industriels. De cette manière de nombreux problèmes sont évités parce que ces zones sont déjà perdues, facile d'accès, beaucoup moins chers et n'est pas au détriment de notre belle nature, c'est l'avenir de nos enfants. Notre génération doit maintenant prendre ses responsabilités. Tout le monde est responsable. »*

Tandis qu'un habitant de la commune d'accueil nous dit « *La destruction des villages et la bêtise des habitants a commencé bien avant les éoliennes et est beaucoup plus haute que la hauteur de celles-ci et ne rapporte rien. »*

Les personnes favorables au projet éolien

Beaucoup moins nombreuses parmi les personnes qui ont participé à la concertation préalable, les personnes qui se disent favorables à l'implantation du projet font référence aux bénéfices économiques que le parc pourrait apporter à la commune d'implantation pour expliquer leur adhésion au projet. Ainsi nous dit un participant, « *En 2015 le gouvernement annonce une baisse de plus de 20% des dotations aux communes. C'est 23 000 € de baisse de recettes pour la commune. Le conseil municipal voit ses investissements en danger. Il faut rechercher d'autres sources de revenu. Le projet éolien devient une bouée de sauvetage pour nos futurs investissements comme la restauration de notre église(:250 000 € de reste à charge pour la commune). Ce projet présente les avantages de produire une énergie renouvelable avec un apport financier conséquent pour notre commune. Les opposants à ce projet présentent des arguments qui sont très légers au regard des enjeux économiques pour notre région et environnementaux pour le climat. Ils ne sont pas en mesure de prouver le fondé de leur argumentation. C'est une opposition sans fondement réel.* »

D'autres, avec une certaine sincérité expliquent comment ils sont passés du doute à l'acceptation du projet. Un habitant de Voisey décrit ainsi comment « *La décision d'implanter un parc éolien m'a perturbé un peu au début. Toutefois nos paysages ont toujours évolué avec les besoins des populations et ce avec plus ou moins de bonheurs et ou de traumatismes. La politique de transition énergétique qu'a été votée, adoptée et est en cours de mise en œuvre par nos gouvernements successifs. Nous serons tous concernés par de telles implantations de près ou de loin. Sur le plan économique, les populations supportent mieux les nouvelles infrastructures industrielles et commerciales lorsqu'elles créent de nombreux emplois locaux. Là, les répercussions économiques sont moins visibles mais n'en demeurent pas moins intéressantes, notamment au niveau de la commune. Elles permettraient une amélioration considérable et pérenne de l'offre de services aux habitants de la commune tout en garantissant une stabilité voire une diminution de la fiscalité locale. Par ailleurs, à la lecture du dossier, il apparaît que tous les aspects*

environnementaux ont bien été pris en compte. Alors j'ai envie de dire avec un peu d'humour et ou de réalisme, tant qu'à voir des éoliennes, autant qu'elles soient sur notre commune. »

Certains habitants de la commune d'accueil formulent un avis simple et enthousiaste pour exprimer l'accueil qu'ils réservent au projet : « *Ravi de voir un beau projet sur notre commune ! Un pas vers une électricité plus verte!* ».

CONCLUSION

Les démarches de concertation mises en place avaient permis à une partie de la population du territoire d’implantation de s’informer et d’exprimer un avis notamment lors de l’organisation des permanences publiques auxquelles ont assisté des habitants de la commune de Voisey et des communes alentour ; grâce à la campagne de porte-à-porte organisée ; à travers les entretiens réalisés avec les élus locaux et les représentants de l’opposition notamment de la commune de Melay ; par la participation à un atelier de concertation sur l’implantation du projet.

Avec cette concertation préalable réalisée entre le 19 avril et le 23 mai 2021, la société ERG Développement France a souhaité informer tous les publics des dernières avancées du projet, mais aussi écouter et recueillir l’avis de ceux qui n’avaient pas eu la possibilité de s’exprimer pendant les phases précédentes de concertation mises en place.

Le dispositif ainsi engagé a permis d’élargir les publics de la concertation et ce faisant, il a favorisé l’expression d’oppositions au projet mais également la manifestation de personnes favorables au parc éolien.

Parmi les personnes qui ont participé à la démarche, il est intéressant de noter que la mobilisation est venue des habitants de la commune de Melay mais aussi de communes plus éloignées montrant ainsi que l’information sur l’ouverture d’une concertation préalable a bien circulé. Sur ce point, il est possible d’imaginer que la mobilisation des opposants au projet et notamment le tract distribué par l’association « A contre vent » a contribué à la diffusion de cette information.

Si le dossier de concertation sur le projet n’a pas fait l’objet de contestations particulières, les photomontages et les conclusions notamment des études de vent ont parfois été critiqués. Aussi, une remise en question de la validité de la concertation volontaire mise en place par le porteur du projet a été formulée par un participant et un message

émanant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne détaille les conclusions concernant l’avifaune et les chiroptères puis formule des recommandations à l’adresse du porteur du projet.

Au regard de la fréquentation du site Internet et des différentes mobilisations abordées précédemment, il est possible d’affirmer que les moyens mis en place pour communiquer sur la démarche et la multiplication des supports d’expression ont permis l’information et la participation de toutes les personnes qui souhaitaient s’exprimer sur le projet. En effet :

- Les habitants de la commune d’accueil et du territoire (large) d’implantation ont été informés par la presse, l’affichage public, une lettre d’information distribuée en boîte aux lettres, la mobilisation des opposants et de la municipalité de Voisey ;
- Les participants ont eu un accès permanent à une information sur le projet grâce au site Internet ;
- La période de concertation a offert aux populations un temps suffisant pour formuler des opinions, commentaires, questions et propositions sur le projet.

Ainsi, il est possible de constater que l’objectif de la concertation publique préalable de mettre en œuvre les moyens d’informer et de faire participer a été atteint.

RECOMMANDATIONS

La mise en place de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Environnementale, encadre la prise en compte de l'opinion des publics de manière réglementaire.

Si le processus de concertation mis en place par la société ERG est volontaire et en amont de l'enquête publique, il est permis toutefois de formuler des recommandations afin que l'expression du public soit prise en compte dès maintenant et que les décisions qui fondent le projet soient expliquées et argumentées.

Ainsi, Courant Porteur recommande, dans un premier temps, d'apporter une réponse aux questions précises telles que formulées par les participants qui souhaitent :

- Une explication sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas de photomontage montrant le cumul avec les parcs existants ou en projet, ni depuis l'intérieur des villages ?
 - Être informés des procédures de démantèlement quand les éoliennes ne seront plus en fonctionnement et connaître les responsabilités qui incombent au développeur ?
 - Comprendre pourquoi les habitants de Melay n'ont pas été informés du développement du projet et pourquoi l'enquête de voisinage n'a été réalisée qu'à Voisey ?
 - Appréhender les mesures de protection pour le Milan royal en migration pré-nuptiale dont l'enjeu est qualifié de fort ?
 - Savoir où en est l'étude sur les pales peintes de couleurs différentes ?
 - Cerner les raisons qui motivent le développeur à installer les éoliennes sur la butte entre Melay et Voisey ?
- Connaître les avantages pour la commune de Melay qui subira tous les inconvénients ?
 - Savoir quel sera l'impact sur la valeur des biens immobiliers ?
 - Être informés des impacts du projet sur le lieu nommé « paradis ». Le chemin sera-t-il toujours accessible ? Dans quelles conditions ?

Par ailleurs, et de manière plus générale, Courant Porteur préconise :

- De porter à la connaissance des services instructeurs, des élus et de l'ensemble de la population concernée par le parc éolien, le bilan de la concertation et les réponses apportées par ERG aux questions formulées. La production et diffusion d'une lettre d'information en ce sens est recommandée ainsi que le dépôt permanent dans la mairie de la commune d'accueil et en consultation libre du bilan de la concertation.
- De veiller à la poursuite du dialogue avec l'ensemble des acteurs du territoire, y compris après l'obtention des autorisations si celles-ci sont délivrées, en permettant aux populations d'entrer en contact facilement avec l'équipe en charge du projet et en organisant des rencontres ouvertes au public.
- De rester à l'écoute des habitants et des opposants et d'envisager des mesures d'accompagnement qui tiennent compte des besoins du territoire et des souhaits des acteurs concernés.
- De maintenir la diffusion d'une information claire et transparente sur les dernières étapes et/ou avancées du projet en maintenant actif le site Internet du projet.

Enfin, il semble que la mise en place d'un nouveau dispositif participatif ne soit pas nécessaire avant la phase d'instruction du projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Dossier de concertation du projet



SOMMAIRE		ERG
PRÉAMBULE	4	
CONTEXTE GÉNÉRAL	6	
Le groupe ERG	6	
La transition écologique et le futur mix énergétique	8	
L'énergie éolienne	10	
L'éolien en France et dans la région Grand Est	12	
La réalisation d'un parc éolien	14	
LE PROJET ÉOLIEN	16	
Pourquoi un projet éolien sur la commune de Voisey ?	18	
L'historique de développement	21	
La synthèse de l'état initial	22	
Le processus de concertation	30	
Les caractéristiques du parc éolien retenu	34	
Les impacts sur l'environnement	35	
Les bénéfices du projet	36	
Les photomontages	38	
Les prochaines étapes	47	
MIEUX COMPRENDRE L'ÉOLIEN	48	

. 3

Annexe 2 : Site Internet

ERG ACTUALITES LE PROJET LA CONCERTATION EXPERTISE-VOUS ERG DEVELOPPEMENT L'ENERGIE EOLIENNE

PROJET DE PARC EOLIEN DES GRANDES BORNES

Lundi 19 avril 2021

Pour poursuivre le processus de dialogue et de concertation avec les élus du territoire, la population locale et les acteurs associatifs, nous réalisons régulièrement des ateliers de concertation publique pour ouvrir une période d'information publique et de libre expression des opinions sur notre projet éolien des Grandes Bornes.

Du 19 avril au 27 mai 2021, la population est invitée à venir enrichir et valider ses avis sur le projet éolien au développement de la commune de Villy.

Pour donner son avis, rendez-vous sur le développement du projet ou consultez un dossier de concertation en ligne. Pour connaître les modalités de ce rendez-vous, cliquez sur le lien ci-dessous.

Cette concertation publique est volontaire et se déroule en parallèle de la procédure administrative et légale. Il n'est pas obligatoire de participer à la concertation publique. Les avis recueillis ne sont pas contraignants. Le projet est soumis à la consultation publique en vertu de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative à la transparence de la vie administrative et de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative à la transparence de la vie administrative et de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative à la transparence de la vie administrative.

A partir de 16h30, vous pouvez également venir voir et formuler vos remarques en ligne sur le site internet ou aux adresses suivantes :

À la Mairie de Villy au 10 avenue d'Alsace

- Lundi : 16h30 à 17h30
- Mercredi : 14h30 à 17h30
- Vendredi de 16h à 17h30

Par Courrier à : Courant Porteur BP 10131 - 75663 Paris 18 - PPDC

Nous vous remercions et espérons que cette concertation publique sera constructive et nous aidera à mieux comprendre les inquiétudes et les attentes de la population.

* Si vous rencontrez des problèmes d'affichage du document sur votre navigateur, vous pouvez télécharger sur votre disque dur et l'ouvrir avec votre lecteur PDF.

Votre contact Projet

Coordonnées de la concertation publique
Mairie de Villy
75663 Paris 18

ERG ACTUALITES LE PROJET LA CONCERTATION EXPERTISE-VOUS ERG DEVELOPPEMENT L'ENERGIE EOLIENNE

Le projet en Bref

Le parc éolien des Grandes Bornes est un projet concerté et ajusté aux sensibilités locales :

- 3 éoliennes sur la commune de Villysey d'un gabarit maximal de 180 m en bout de pale.
- 21 MW environ de puissance totale.
- Une production d'énergie 37000 MWh par an. De quoi alimenter près de 18 000 personnes en électricité chaque année.
- Le parc respecte le plan de la loi 483 tonnes de CO2 dans l'atmosphère par an.
- Il apportera 40 000 € par an, pendant toute la durée de vie (au moins 20 ans) à la commune de Villy dans l'optique de l'implantation de 3 éoliennes de 4,2 MW et selon la loi de la commune de Villy.

Le site du projet se situe en région Grand-Est, dans le département de la Haute-Marne (55), sur la commune de Villysey. Il est localisé à environ 17 km au Nord-Ouest de Vassy, 20 km au Nord de Langres, 10 km au Sud-Est de Chaumont et 5 km au Sud-Ouest d'Épinal.

Participez à la concertation.

ERG ACTUALITES LE PROJET LA CONCERTATION EXPERTISE-VOUS ERG DEVELOPPEMENT L'ENERGIE EOLIENNE

Historique du projet

Sur la commune de Villysey, deux zones potentielles se démarquent pour une implantation éolienne : la zone communale des Côtés à l'ouest et les terres agricoles situées au nord de la commune aux abords de la route de Villysey-Saint-Martin.

Pour une question de gestion en tant que plus important et de proximité communale, l'attention est portée sur la zone située dans les Côtés. Mais les premières études réalisées sur les autres aspects montrent très vite les limites de l'implantation : situés sur un point haut, le parc entraînerait des visibilité accrues et de possibles effets de surplomb sur les villages les plus et des aménagements conséquents au niveau des chemins seraient nécessaires pour accéder au site.

En 2019, au regard de toutes les informations recueillies, il est décidé de relancer la zone forestière du projet et de mener des études approfondies sur la zone agricole pour valider la faisabilité technique, technique et réglementaire en matière de développement.

Les études de développement

En 2019, des bureaux d'études externes sont alors mandatés pour expertiser le territoire sur les aspects géologiques, humains, environnementaux, paysagers, acoustiques et vents. A cette occasion, le Conseil municipal de Villysey a été tenu au courant de l'état de l'étude par le bureau d'études. Les experts ont eu pour mission d'évaluer l'impact des éoliennes et l'impact des éoliennes sur la zone agricole et les environs, et d'établir leur sensibilité à l'implantation d'un parc éolien. L'ensemble a été communiqué au public en septembre 2019 et a permis de recueillir les avis de la population.

Toutes les études réglementaires de développement, nécessaires à la constitution du dossier de demande d'autorisation Environnementale ont été menées par des experts indépendants à l'échelle du périmètre de la zone de projet des Grandes Bornes.

L'étude environnementale est menée par le bureau d'études Biotop. L'analyse de l'état initial a démarré en mars 2019 et a duré plus d'un an afin de réaliser un état biologique complet. Les experts ont eu pour mission d'évaluer l'impact des éoliennes et l'impact des éoliennes sur la zone agricole et les environs, et d'établir leur sensibilité à l'implantation d'un parc éolien. L'ensemble a été communiqué au public en septembre 2019 et a permis de recueillir les avis de la population.

Participez à la concertation.

Plus en savoir plus, vous pouvez télécharger le dossier complet de concertation du projet en

L'étude acoustique est menée par le bureau d'études Biotop. Le campagne de mesure et l'analyse des premiers résultats ont eu lieu au début de l'année 2020. Cette campagne a permis de mesurer le niveau sonore émis par 1 éolienne à tous les jours dans les conditions réelles. Les résultats de cette étude ont été communiqués au public en septembre 2020 et ont permis de recueillir les avis de la population.

Pour réaliser l'étude, les experts ont mesuré le niveau sonore et l'impact des éoliennes sur la zone agricole et les environs, et d'établir leur sensibilité à l'implantation d'un parc éolien. L'ensemble a été communiqué au public en septembre 2020 et a permis de recueillir les avis de la population.

Tout au long de ces études, des échanges ont été organisés avec les élus locaux, la population concourante, les services de l'Etat, les experts environnementaux, les associations et les habitants de la zone de projet, afin de développer le parc éolien de manière impact environnemental et paysager.

Actes, les conclusions de ces études démontrent clairement la compatibilité du projet éolien avec la zone prévue pour son implantation.

Participez à la concertation.

Votre contact Projet

Coordonnées de la concertation publique
Mairie de Villysey
75663 Paris 18

ERG ACTUALITES LE PROJET LA CONCERTATION EXPERTISE-VOUS ERG DEVELOPPEMENT L'ENERGIE EOLIENNE

Le projet en images

Les images ci-dessous ont été réalisées par nos équipes lors de la concertation du projet.

Participez à la concertation.

Votre contact Projet

Coordonnées de la concertation publique
Mairie de Villysey
75663 Paris 18

ERG ACTUALITES LE PROJET LA CONCERTATION EXPERTISE-VOUS ERG DEVELOPPEMENT L'ENERGIE EOLIENNE

La concertation

Nous nous sommes penchés, tout au long de l'élaboration du projet, à l'information des élus locaux et la population de Villysey afin de mieux comprendre les inquiétudes et les attentes de la population.

L'identification d'une zone potentielle favorable au développement d'un projet éolien sur la commune de Villysey est à l'origine des premières orientations organisées avec le territoire.

La concertation a été organisée en 2019 au Conseil municipal de Villysey et autour de la réalisation d'études de faisabilité pour le projet éolien des Grandes Bornes, les avis des habitants ont été recueillis.

Le soutien de la municipalité de Villysey est une série d'échanges depuis 2019 et jusqu'à aujourd'hui dans l'optique d'enrichir régulièrement les élus et l'ensemble du projet.

Participez à la concertation.

Votre contact Projet

Coordonnées de la concertation publique
Mairie de Villysey
75663 Paris 18

ERG ACTUALITES LE PROJET LA CONCERTATION EXPERTISE-VOUS ERG DEVELOPPEMENT L'ENERGIE EOLIENNE

Exprimez-vous

La période participative est ouverte !

Pour être concertés sur les inquiétudes et les attentes de la population, nous réalisons régulièrement des ateliers de concertation publique pour ouvrir une période d'information publique et de libre expression des opinions sur notre projet éolien des Grandes Bornes.

Pour donner son avis, rendez-vous sur le développement du projet ou consultez un dossier de concertation en ligne. Pour connaître les modalités de ce rendez-vous, cliquez sur le lien ci-dessous.

Cette concertation publique est volontaire et se déroule en parallèle de la procédure administrative et légale. Il n'est pas obligatoire de participer à la concertation publique. Les avis recueillis ne sont pas contraignants. Le projet est soumis à la consultation publique en vertu de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative à la transparence de la vie administrative et de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative à la transparence de la vie administrative et de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative à la transparence de la vie administrative.

A partir de 16h30, vous pouvez également venir voir et formuler vos remarques en ligne sur le site internet ou aux adresses suivantes :

À la Mairie de Villy au 10 avenue d'Alsace

- Lundi : 16h30 à 17h30
- Mercredi : 14h30 à 17h30
- Vendredi de 16h à 17h30

Par Courrier à : Courant Porteur BP 10131 - 75663 Paris 18 - PPDC

Nous vous remercions et espérons que cette concertation publique sera constructive et nous aidera à mieux comprendre les inquiétudes et les attentes de la population.

* Si vous rencontrez des problèmes d'affichage du document sur votre navigateur, vous pouvez télécharger sur votre disque dur et l'ouvrir avec votre lecteur PDF.

Votre contact Projet

Coordonnées de la concertation publique
Mairie de Villysey
75663 Paris 18

ERG ACTUALITES LE PROJET LA CONCERTATION EXPERTISE-VOUS ERG DEVELOPPEMENT L'ENERGIE EOLIENNE

Documentation

Concertation préalable

- Dossier de concertation
- Participez à la concertation
- Validez la concertation
- Participez à la concertation

Supports d'information

- Affiche projet
- Fiche d'information
- Lettre d'information
- Plan de concertation

Participez à la concertation.

Votre contact Projet

Coordonnées de la concertation publique
Mairie de Villysey
75663 Paris 18

ERG ACTUALITES LE PROJET LA CONCERTATION EXPERTISE-VOUS ERG DEVELOPPEMENT L'ENERGIE EOLIENNE

Comprendre l'éolien et les énergies renouvelables

L'énergie éolienne

LES ENJEUX ET LES ACTEURS DE LA CONCERTATION

Participez à la concertation.

Comment les éoliennes sont-elles intégrées au paysage ?

Les éoliennes sont conçues pour s'intégrer au paysage et ne pas être perçues comme des obstacles. Elles sont conçues pour être invisibles de loin et se fondre dans le paysage. Les éoliennes sont conçues pour être invisibles de loin et se fondre dans le paysage. Les éoliennes sont conçues pour être invisibles de loin et se fondre dans le paysage.

Les éoliennes constituent-elles un danger pour la biodiversité ?

Les éoliennes ne constituent pas un danger pour la biodiversité. Elles sont conçues pour être invisibles de loin et se fondre dans le paysage. Les éoliennes sont conçues pour être invisibles de loin et se fondre dans le paysage.

Le dossier d'autorisation environnementale

Depuis l'ordonnance n° 2017-880 du 27 janvier 2017, entrée en vigueur le 1er mars 2017, les éoliennes sont soumises à une autorisation environnementale. Cette autorisation est délivrée par le préfet de la Haute-Marne.

Forces aux questions

Les éoliennes peuvent-elles perturber la réception du signal TV, d'internet ou du téléphone ?

Les éoliennes ne perturbent pas la réception du signal TV, d'internet ou du téléphone. Elles sont conçues pour être invisibles de loin et se fondre dans le paysage.

Le démarrage d'une éolienne

Après l'obtention de l'autorisation, les travaux de construction commencent. Les éoliennes sont conçues pour être invisibles de loin et se fondre dans le paysage.

Participez à la concertation.

Votre contact Projet

Coordonnées de la concertation publique
Mairie de Villysey
75663 Paris 18

Annexe 3 : Cahier de recueil d'avis

PROJET ÉOLIEN
des Grandes Bornes



CONCERTATION PUBLIQUE
PREALABLE
DU 19 AVRIL AU 23 MAI 2021

COMMUNE DE VOISEY
CAHIER DE RECUEIL DES AVIS

Projet éolien des Grandes Bornes – Concertation préalable – ERG Développement France

Nom et prénom :
Adresse / Commune de résidence :
Date :

Exprimez votre avis, vos questions et commentaires sur le projet éolien des Grandes Bornes

Nom et prénom :
Adresse / Commune de résidence :
Date :

Exprimez votre avis, vos questions et commentaires sur le projet éolien des Grandes Bornes

EXPRIMEZ VOUS
Du 3 au 23 mai 2021
COMMUNE DE VOISEY
Page 2 / 50

Annexe 4 : Affiche d'annonce des modalités de la concertation préalable



PROJET ÉOLIEN des Grandes Bornes

CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE DU 19 AVRIL AU 23 MAI 2021

**VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DES GRANDES BORNES**

Après avoir posé les bases d'un processus de concertation et de réflexion avec les élus et acteurs du territoire, les instances décisionnaires et la population locale, nous souhaitons aujourd'hui mettre en place une concertation préalable pour ouvrir une période d'information publique et de libre expression des opinions sur le projet éolien des Grandes Bornes.

Organisée à l'initiative d'ERG Développement France, cette concertation préalable est une nouvelle occasion d'exprimer son avis et de faire part de son intérêt pour le projet éolien en développement sur la commune de Voisey.

Tout le long de la période participative, un dossier de concertation sera disponible pour consultation en mairie et également téléchargeable sur le site Internet du projet : <https://parc-eolien-des-grandes-bornes.info>

VOS QUESTIONS, REMARQUES ET PROPOSITIONS POURRONT ÊTRE DÉPOSÉES À PARTIR DU 3 MAI 2021 :

- Sur les registres mis à disposition à la **Mairie de Voisey** :
Lundi : 14:00 à 17:00
Mercredi : 14:00 à 17:00
Vendredi : 08:30 à 10:00
- Sur le **site Internet** du projet :
<https://parc-eolien-des-grandes-bornes.info>
- **Par courrier** à l'adresse suivante :
Courant Porteur BP 70131 – 75863 Paris 18 – PPDC

Tous vos avis seront recueillis et traités par la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation chargée de faire un bilan fidèle de la participation à cette concertation. **Ce bilan sera rendu public et la société ERG Développement France présentera les dispositions mises en place pour tenir compte des contributions.**

Annexe 6 : Tract de l'association « A contre vent »



A CONTRE VENT

Protéger l'environnement, les paysages et le patrimoine culturel contre toutes les atteintes et nuisances qui pourraient leur être portées, notamment par l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liés.

Vous allez pouvoir vous exprimer sur l'implantation de 5 éoliennes au lieu dit « Les Grandes Bornes » sur la commune de Voisey. Cette concertation à l'initiative de la société ERG est organisée à partir du 3 Mai jusqu'au 23 mai. Vous pourrez vous exprimer de l'une des 3 façons suivantes :

- Sur un registre à la Mairie de Voisey les lundi et mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 10h.
- Sur le site internet : <http://parc-eolien-grandes-bornes.fr>
- Par courrier à Courant Porteur BP 70131 75863 Paris 18 - PPDC

C'est une occasion pour chacun de faire entendre sa voix avant la mise en route du projet. Nous vous proposons ci-dessous quelques idées de réflexion avant de donner votre avis :

Les éoliennes à Voisey: Un désastre humain et écologique...

- **Impact sur les paysages.**
La zone est entourée par plusieurs villages qui subiront un effet de surplomb (voir les photomontages sur le site internet « <http://www.melay52.fr> »).
Les éoliennes hautes de 180 mètres en bout de pale seront visibles jusqu'à Langres.
- **Impact sur la santé.**
Nuisances sonores (bruit continu, et infrasons), lumineuses (clignotement blanc le jour et rouge la nuit), effet stroboscopique (ombre portée des pales sur le sol).
- **Impact sur la vie économique et touristique.**
Effet néfaste sur un tourisme qui se développe et génère de l'activité économique et des emplois (nombreuses chambres d'hôtes, restaurant...)
Dépréciation des maisons qui ne trouveront plus preneurs, moins d'achats de résidences secondaires, donc moins de travail pour les artisans et commerçants locaux.
- **Impact sur la biodiversité.**
Le secteur alentour est boisé, vallonné, parcouru de ruisseaux, il abrite un grand nombre d'espèces animales et végétales dont certaines sont protégées et inscrites sur la liste rouge des espèces vulnérables (voir le document ERG).
- **Pollution des sols.**
Socle de 1500 tonnes de béton et 40 tonnes de ferraille au moins, pour une éolienne de 180m et 4,2 MW de puissance dont une partie restera dans le sol lors du démantèlement, sans parler des infrastructures nécessaires pour acheminer et alimenter les éoliennes (Chemins d'accès, raccordement électrique...).
- **Ce qu'on ne connaît pas encore.**
La taille définitive des éoliennes compte tenu d'un gisement de vent très moyen, voire en dessous de la moyenne, ce qui explique leur hauteur de 180m au lieu des 165m prévus initialement et qui pourrait donc encore évoluer...
Le développement d'extensions postérieures du site éolien, une fois que cette première phase de 5 éoliennes sera achevée.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter notre association « A CONTRE VENT » au 03 25 84 87 90 , 06 87 08 69 15 ou 06 50 32 05 75

Annexe 7 : Contributions

Commune	Date	Commentaire
Vaux-La-Douce	01/05	Madame, Monsieur, je ne suis pas d'accord pour l'implantation d'éoliennes. Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.
Melay	03/05	Bonjour Nous occupons régulièrement une résidence secondaire à Melay. Si nous venons là ce n'est sûrement pas pour y voir pousser des éoliennes qui génèrent des nuisances aussi bien diurnes que nocturnes sans parler des problèmes pour la faune et la flore. En fait ce que nous recherchons à Melay c'est le calme une vue magnifique et les bienfaits de la nature et nous ne sommes pas les seuls. En effet nous constatons une nouvelle dynamique (restaurant Le Voilà, vente de légumes bio) qui fait revivre le village. Alors je vous pose la question : viendriez vous vivre à coté d'un parc éolien? A bon entendeur salut.
Melay	03/05	Nous sommes contre le parc éolien de Voisey, sud de la Haute-Marne. Notre campagne est belle, verte, bien boisée, vierge d'industries, usines. Ce serait pour nous un massacre de voir s'y implanter « une forêt d'éoliennes ». N'oublions pas toutes les nuisances provoquées, tant sur la santé des humains que sur la faune sauvage, la pollution des sols, rivières, ruisseaux, etc. Donc, non aux éoliennes.
Melay	03/05	Je suis contre ce projet éolien qui est une véritable escroquerie environnementale, un scandale économique . La vie à la campagne n'a d'avantage que ses beaux paysages alors arrêtons de les défigurer SVP
Melay	03/05	Je suis CONTRE ce projet éolien car il cause des nuisances multiples (saccage du patrimoine paysager et historique, bruits rendant les riverains malades, baisse de valeur des habitations, énorme tribut payé par les zones naturelles et l'avifaune),
Chauvirey-Le-Vigil	03/05	Avis défavorable Non à une énergie intermittente et Fatale qui ont provoqué la réouverture de centrales à charbon en Allemagne. Non pour la destruction des sols par bétonnage. Non pour la destruction de la biodiversité. Non pour la dévalorisation des habitations et l'implication d'une nouvelle désertification de nos campagnes. Merci de respecter la santé et la vie rurale.
Voisey	03/05	Avis défavorable pour la nature, les animaux, pour la vie en général on n'en veut pas.
Voisey	03/05	Avis défavorable. On s'installe dans un village qui veut dire pas industriel. Oui pour l'énergie verte mais pas aux désagréments des villages. Oui à la nature.
Neuveville	03/05	Vous allez perdre votre patrimoine nature. Après et pendant des dizaines d'années. Il sera trop tard pour pleurer.

Voisey	03/05	Nous avons quitté Vernois à cause du parc éolien de Saint-Michel. Nous nous retrouvons à Voisey où nous avons construit avec un cadre magnifique. Nous sommes contre ce projet qui va tout gâcher.
Voisey	03/05	Avis défavorable Honte aux corrompus. Détruire le paysage pour du fric. Les porteurs du projet ne vivront pas ici. Les imbéciles qui vivent ici vont payer cher l'addition.
Voisey	03/05	Avis défavorable On détruit nos campagnes, nos oiseaux coucous de maisons fleuries, pas d'éoliennes. La Haute-Marne poubelle de la Chine. M. le maire et ses conseillers ont été votés pour embellir le village, non le détruire. Merci l'Eolo(gie)
Melay	03/05	Porté par des soi-disant écolo, financé par des lobbys étrangers et spécialistes du mensonge. On veut nous imposer un projet inacceptable. Tous les ingrédients prétendu porteur sont faux. On refuse d'admettre les dégâts irréversible à venir, y pour la nature, le patrimoine, le bien voir plus beau précieux que de l'argent. Nous ne serons pas les vendus que vous espériez. Non et Non.
Voisey	03/05	Non au parc éolien. Sauvons nos campagnes ravagées par cette mode inacceptable. Place au patrimoine et à la nature.
?	03/05	Avis défavorable Un parc de plus sur la com-com des savoirs-faire sans schéma global sur le territoire. Le territoire sera bientôt un repoussoir. Personne ne viendra s'installer pour télé-travailler. D'ici 15 ans nos villages seront des ruines.
Pressigny	03/05	Les paysages sont notre richesse, notre patrimoine. Ils sont un point d'appel pour les résidents futurs, pour les « télétravailleurs ». Les retombées financières promises ne compenseront pas les pertes sur le tourisme, sur le l'immobilier. Les riverains seront en droit de demander une réduction de la taxe foncière... Où seront les « bénéfiques », qui l3/ percevra ? Élus locaux, on vous leurre. Ayez une vision à long terme (+ de six ans ... + de 20 ans ...) Non aux éoliennes. Pourquoi aucun photomontage montrant le cumul avec les parcs existants ou en projet ?
Melay	03/05	Notre région est belle, beaucoup d'étrangers sont attirés par sa beauté, son calme. Que vont devenir ces résidences : un village mort, sans aucune envie. Énergiquement, définitivement, je dis NON. Dégâts assurés : la nature, les oiseaux, la santé des gens, rien ne dit qu'il n'y aura pas de conséquences. Alors c'est NON.
Melay	03/05	Absolument contre les éoliennes dans notre campagne. Nous retraités ne voulons pas de vos « forêts en ferraille » qui n'apportent rien dans notre région. Et quand ça ne sera plus en fonction qui les enlèvera ? NON AUX ÉOLIENNES.

?	03/05	Démocratie ! Nous sommes contre. Une minorité profite et détruit le cadre de vie des humains et de la biodiversité ! Non aux éoliennes.
Melay	04/05	Bonjour je suis sur MELAY depuis 6 ans et ce que je cherchai c'était un endroit sans pollution visuelle de lumière qui clignote jour et nuit et bien tout ce qui va avec, et vous pour le gain, et le profit, de certains investisseurs dont nos politiques, vous décidez de pourrir la vue de détruire la nature, la faune et la flore bien sur ça personne le dit, comme vous le comprenez je suis totalement contre ces éoliennes qui vont gâcher la belle vu pour un rendement pas si important que cela. Juste pour info une voiture électrique pollue plus juste a ça fabrication!!!! qu'une voiture diesel de nouvelle génération!!!! Vous avez raison suivez la politique de soit disant électricité verte que vous voulez nous faire croire.
Melay	04/05	Nous voulons des capteurs solaires sur les sites industriels. De cette manière de nombreux problèmes sont évités parce que ces zones sont déjà perdues, facile d'accès, beaucoup moins chers et n'est pas au détriment de notre belle nature, c'est l'avenir de nos enfants. Notre génération doit maintenant prendre ses responsabilités. Tout le monde est responsable.
Melay	04/05	Voici mes raisons pour lesquelles je suis contre mes éoliennes. Les éoliennes ont aussi un impact sur la faune et la flore locale. L'altitude peut notamment poser des problèmes pour les oiseaux et les chauves-souris, qui peuvent être percutés par les pales en mouvement. Le bruit émis par les éoliennes est presque entièrement causé par le frottement de l'air passant sur les pales en rotation, particulièrement lorsque celles-ci passent devant la tour. ... Les infrasons et les sons basses fréquences. ... Les ombres mouvantes. Les lumières rouges clignotantes.
Melay	04/05	Comment se fait-il qu'une opération comme celle-ci soit passé sous silence si longtemps pour les habitants de Melay ? Voisey déplace ces désagréments sur notre commune. Qui aura en vision depuis ses fenêtres ses « arbres en ferraille », tout le village de Melay. Voisey aucun problème de vue. Quant aux autres inconvénients tout sera pour « notre pomme » et Voisey empêchera le fric... Entre la vue, le bruit, les ondes, etc. c'est vachement bien la retraite à la campagne. NON AUX ÉOLIENNES Impossible de répondre par ordinateur je pense que c'est fait exprès...
Melay	04/05	J'ai pu lire sur votre prospectus posé dans la boîte à lettre qu'il y avait eu concertation avec les riverains des éoliennes de Voisey mais j'en doute. Peut être avec ceux de Voisey mais pas ceux de Melay surtout rue du gobriot qui seront face à 5 éoliennes qui devaient faire 150m et qui au final feront 180m. De plus vos photos sont mensongères et vos études n'en parlons pas! Tout pour l'actionnaire et rien pour le monde rural et en même temps que connaissez vous de ce monde depuis votre bureau d'étude Parisien? .cordialement une personne très en colère.

Melay	05/05	Votre société est très forte pour mettre en avant les avantages de votre projet dont certains sont contestable (vent, CO2...) mais vous oubliez de mentionner les nuisances que celui-ci va engendrer à tous niveaux : paysage, biodiversité, pollution, vie économique... Donc vous ne prenez en compte que ce qui vous arrange afin de gagner de l'argent grâce aux subventions d'argent public avec lequel vous achetez les municipalités et les propriétaires terriens. Je dis non aux éoliennes à Voisey.
Voisey	05/05	Je suis contre le projet de parc éolien à Voisey devant l'impact environnemental, la gêne occasionnée, les nuisances visuelles et écologiques. Je suis directement impacté par ce projet et y suis opposé fermement.
Voisey	06/05	A quoi sert le processus de concertation mené par la société Courant-Porteur puisque leurs recommandations ne sont pas prises en compte, à savoir les emplacements retenus pour l'implantation des éoliennes. A savoir : zones à privilégier A,B,C,D ; zones à éviter:E,F,G Or vous retenez E,F au détriment de A,B qui pourtant limiteraient l'impact visuel. En tenant compte de votre rose des vents, pour les éoliennes E,F, le flux dominant NE est dans l'axe du village, avec un possible désagrément plus important des infrasons Les « raisons techniques et paysagères» évoquées mais non précisées me semble un peu bénignes au vu du chantier dans son ensemble. La série de photos ne présente que des vues « éloignées », pourquoi n'y a t'il pas de photos montage depuis l'intérieur des villages ? Au sujet des oiseaux en migration pré-nuptiale vous indiquez un enjeu faible, mais pour la migration post-nuptiale vous mentionnez un enjeu fort pour le milan royal. Qu'envisagez-vous comme solution de protection ? Ou en est l'étude des pales peintes de couleurs différentes.
Caluire et Cuire	09/05	Bonjour, Je trouve vraiment triste et incompréhensible d'implanter des éoliennes dans un cadre aussi joli et calme. Je n'aurais jamais le même plaisir à passer mes vacances à Melay avec de telles nuisances visuelles et sonores ! Merci d'éviter cela avant qu'il ne soit trop tard. Cordialement,
Voisey	10/05	BONJOUR Je suis contre l'installation du parc éolien Grandes Bornes à VOISEY pour toutes les nuisances qu'il peut apporter. Cordialement.
Melay	10/05	Bonjour, C'est scandaleux! Nous aimons beaucoup venir à Melay et le paysage sera dégradé par ces verrues. Nous sommes contre ce projet! Merci de respecter la France et ses paysages! Cordialement.
Genrupt	10/05	Avis totalement défavorable ! ! Ce projet est à contresens des enjeux économiques (électricité produite au double du tarif « réglementé » somme qui sera à charge des contribuables dont moi). A contresens écologique car rentable à 25 % du temps ! Donc non, non et non !
Genrupt	10/05	Inadmissible de mettre des éoliennes pour plusieurs raisons dans ce cadre de nature, de forêt diversifiée. -Trop proche des villageois des trois communes Genrupt, Voisey et Melay. Crée trop de nuisances au niveau bruit - info. sons- Rapport financier presque nul -> cause pas assez de vent dans le secteur. Bilan catastrophique pour la faune / les animaux protégés, la forêt trop proche. Les humains qui vivent trop prêt (à moins de 2 km!!!).

		Conclusion - on profite d'une poignée de villageois pour faire ce que l'on veut sans savoir qu'on ne se laissera pas faire car on est venu habiter à la campagne et pas en zone industrialisée (je garde et nous gardons d'autres arguments!!!)
Melay	11/05	Bonjour, Au premier je suis contre! Deja ils sont de trop dans la region. C'est un massacre de nos campagnes ces eoliennes. Vous gagnez beaucoup de l'argent sur les dots des peuples dans la campagne avec un sujet (le climat) qui est tres populaire dans la ville maintenant mais utiliser pour gagner de l'argent pour des entreprises comme la votre. Les eoliennes servent a rien, ils ne sont pas rentables du tous, apres on ne peuvent meme pas les recycler et le beton reste dans la terre. En plus ils sont une dévastation pour la nature et la vue. Le village de Melay fait revivre ces dernières années avec des nouveaux habitants et des visiteurs internationaux. Je ne sais pas si vous le savez, mais Melay est tres connu internationale. Aux Pays-Bas par exemple le village est passé plusieurs fois aux tele (comme sur France 1). Comme agent immobilier je recois des requests speciale pour des maisons a Melay. On a maintenant 3 chambres d'hotes, 1 restaurant (et aussi CDH), jardin de légumes, 1 agent immobilier et encore plus des petits entreprises qui laisse revivre cette village. Melay a meme voté contre les eoliennes juste pour voir qu'ils sera planté par un village voisin à leur porte. On a le plan d'en faire un reportage sur ce sujet: "les grandes eoliennes et leurs impact sur le petit village de Melay" en Anglais et en Neerlandais, qui va passer au télé a Pays-Bas, YouTube, FaceBook, Twitter, Instagram et autres channels. Ca va donner des "bons publicités international" pour votre entreprise! On aimerait bien des interviews avec tous les personnes concernées, alors aussi votre entreprise et pourquoi vous voulez planter des enormes truques industrielles dans la nature a coté d'un village si joli, naturel et vivante comme Melay. Cordialement
Melay	11/05	Je suis contre les eolienne par ce que ce la detruit l'environnement.
Melay	11/05	Je suis contre les eolien en voicey et Melay!!!
Melay	12/05	Les éoliennes sont mauvaises pour l'environnement. La production de moulins et le recyclage ne l'emportent pas sur l'énergie produite par les éoliennes. De plus, il est nocif pour les oiseaux, la vue et n'a aucune valeur ajoutée. Sauf que les propriétaires fonciers deviennent outrageusement riches et que c'est un gâchis corrompu! Bref : je suis contre !!
Melay	12/05	Cette concertation n'a aucune légitimité. La seule qui compte sera celle de l'enquête publique.
Melay	12/05	Nous sommes contre le parc éolien.
Voisey	13/05	En 2015 le gouvernement annonce une baisse de plus de 20% des dotations aux communes. C'est 23 000 € de baisse de recettes pour la commune. Le conseil municipal voit ses investissements en danger. Il faut rechercher d'autres sources de revenu. Le projet éolien devient une bouée de sauvetage pour nos futurs investissements comme la restauration de notre église(250 000 € de reste à charge pour la commune. Ce projet présente les avantages de produire une énergie renouvelable avec un apport financier conséquent pour notre commune. Les opposants à ce projet présentent des arguments qui sont très légers au regard des enjeux économiques pour notre région et environnementaux pour le climat.

		Ils ne sont pas en mesure de prouver le fondé de leur argumentation. C'est une opposition sans fondement réel.
Voisey	14/05	Je suis opposée à l'implantation des éoliennes pour les raisons de nuisances visuelle, sonore, écologique et environnementale. De plus, le gain retiré est quasi nul. L'implantation est trop proche des habitations. Par ailleurs des cigognes noires niche sur la commune et la destruction d'un seul animal protégé n'est pas toléré au niveau réglementaire et dans l'Hérault la société d'exploitation des éoliennes vient d'être condamnée. Je ne resterai pas sur la commune si l'implantation est réalisée.
Melay	14/05	<p>Bonjour,</p> <p>Nos villages autrefois très actifs ont avec le temps perdus l'intégralité de leurs économies engendrant une importante désertification. Depuis environ une décennie, grâce à l'engagement de certaines communes, à l'implication d'associations, au développement des outils de communication, nous voyons arriver de nouveaux habitants fuyant les grandes métropoles et attirés par la beauté de nos campagnes. Ces nouveaux arrivants contribuent progressivement à recréer un tissu économique faisant renaître nos campagnes. A Melay par exemple de nombreuses maisons on pu trouver preneur, de belles bâtisses ont été restaurées, de nombreuses chambres d'hôtes et gîtes on été ouverts ; un bistro de village avec restaurant a été crée sur les traces d'un ancien café fermé depuis longtemps, une activité de vente de fruits et légumes locaux a vu le jour en 2020, dans le domaine du tourisme vert des perspectives de randonnées pédestres et cyclistes existent.</p> <p>Ce cercle vertueux est cependant fragile, son moteur principal est notre environnement. Je crains fort que l'implantation d'éoliennes soit le déclencheur d'un nouveau déclin ruinant tous les investissements matériels et humains ayant pas à pas reconstruit cet espoir pour notre village et ceux environnants.</p> <p>Je n'évoquerai pas les rentabilités économiques et écologiques de parcs éoliens dans des zones comme la nôtre. Le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont sujettes à débats, des experts en ce domaine ayant déjà bien argumentés sur leur aspect négatif.</p> <p>Je trouve par contre inadmissible qu'une commune accapare un environnement collectif à des fins personnelles et qu'un tel parc puisse voir le jour malgré l'opposition des conseils de communes avoisinantes.</p> <p>Pour Melay par exemple, l'impact visuel entre autres est énorme, d'autant que certaines éoliennes seront plus proches de notre village que de la commune d'implantation. Il me semble que le photomontage 1 « Melay aux abords de Notre-Dame des Vignes » ne reflète pas tout à fait la réalité à venir (ou pas j'espère) et il sera intéressant, si ce parc voit malgré tout le jour, de comparer ce photomontage avec la triste réalité.</p> <p>Cordialement</p>
Herblay sur Seine	14/05	Le projet d'éoliennes à Vous et est inadmissible. Elles vont être installées à l'orée du village de Melay et va dénaturer tout le paysage, alors qu'il y a plein d'endroits sans habitations partout dans le département, c'est une aberration de les mettre à 500m du village. En plus de la nuisance visuelle, c'est une véritable nuisance sonore. Ce projet est juste inadmissible dans un département qui a si peu d'habitants au mètre carré et installer ces horreurs entre 2 villages. J'espère de tout coeur qu'il sera révisé et annulé.
Voisey	14/05	Je suis absolument opposé au parc éolien des grandes bornes qui n'amène au territoire que nuisances et dégâts irréversibles sur l'environnement sans aucun intérêt énergétique. Seuls des intérêts particuliers et la recherche de subventions motivent ce projet que je combattrai de toutes mes forces et mes moyens. L'enquête publique et les recours ultérieurs éventuels seront l'occasion de mettre fin à ce projet absurde

Voisey	15/05	Je suis contre ce projet éolien qui defigure la nature ... Aussi j'aimerais connaître les résultats de ce sondage.
Voisey	15/05	NON aux éoliennes qui nous polurons la vue et la santé de tous (faune, flore et surtout l'humain) Je souhaite connaître le résultat de ce sondage
Melay	15/05	Avoir des projets pour le développement de son village peut être très valorisant. Mais pour autant doivent-ils être menés au détriment de son voisin. Leur réalisation doit elle empiéter sur la liberté de son voisinage !!! Le respect d'autrui, cette valeur si importante qui se perd.....
Voisey	17/05	Après beaucoup de réflexion je pense que la pollution visuelle sera un frein à ce projet ! Beaucoup de maisons sont à vendre et ce n'est pas heureux pour les futurs propriétaires ! Pour beaucoup d'autres raisons je ne suis pas du tout d'accord avec ce projet. Meilleures salutations. PS : excusez l'écriture suite AVC
Melay	18/05	Les écolos bobos des villes, boostés par les décideurs et les industriels de tous poils, auront réussi à faire d'un mal un pire. Pour recharger leurs vélos électriques et se donner bonne conscience ils feraient bien de venir voir le désastre qu'ils génèrent dans nos campagnes au lieu de prendre l'avion pour aller se promener au bout du monde.....mais c'est bien connu les avions ne polluent pas... Ce champ éolien ne doit pas se faire et ceux qui prétendent le contraire sont des inconscients qui ne voient pas plus loin que leur petite vie et ne pourront plus regarder leurs enfants et petits-enfants en face. Avant d'installer ces poubelles non productives, les élus et décideurs à tous les niveaux devraient plutôt faire des économies d'énergie pour ne pas en arriver là.
Voisey	19/05	La décision d'implanter un parc éolien m'a perturbé un peu au début. Toutefois nos paysages ont toujours évolué avec les besoins des populations et ce avec plus ou moins de bonheurs et ou de traumatismes. La politique de transition énergétique qui a été votée, adoptée et est en cours de mise en œuvre par nos gouvernements successifs. Nous serons tous concernés par de telles implantations de près ou de loin. Sur le plan économique, les populations supportent mieux les nouvelles infrastructures industrielles et commerciales lorsqu'elles créent de nombreux emplois locaux. Là, les répercussions économiques sont moins visibles mais n'en demeurent pas moins intéressantes, notamment au niveau de la commune. Elles permettraient une amélioration considérable et pérenne de l'offre de services aux habitants de la commune tout en garantissant une stabilité voire une diminution de la fiscalité locale. Par ailleurs, à la lecture du dossier, il apparaît que tous les aspects environnementaux ont bien été pris en compte. Alors j'ai envie de dire avec un peu d'humour et ou de réalisme, tant qu'à voir des éoliennes, autant qu'elles soient sur notre commune.
Outines	20/05	Avis de la LPO Champagne-Ardenne sur le projet de parc éolien des Grandes Bornes, commune de Voisey – 52 La LPO Champagne-Ardenne a été sollicitée par le Bureau d'étude Biotope pour la réalisation d'une analyse bibliographique des données avifaune et chiroptères répertoriées dans un rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle. Les deux documents, appelés cadrages préalables, ont été remis en décembre 2019. Avifaune La conclusion concernant l'avifaune était la suivante :

« L'impact sera fort sur des espèces patrimoniales de Champagne-Ardenne : le Milan royal, la Cigogne noire et potentiellement, le Grand-duc d'Europe. Au regard des préconisations du Schéma Régional Eolien, la LPO préconise d'éviter l'implantation d'un parc éolien sur ce secteur étant donné les enjeux mis en évidence grâce à la consultation de la base de données Faune Champagne-Ardenne. L'édification d'un parc éolien au sein de la ZIP provoquerait un impact fort sur les espèces citées précédemment. La LPO Champagne-Ardenne estime que le développement de l'éolien au sein de la ZIP est incompatible avec les préconisations du Schéma Régional Eolien de Champagne-Ardenne et le respect des populations de Milan royal.

Au regard de l'ensemble des éléments répertoriés, la LPO estime que le projet aura un impact fort sur le Milan royal et sur les oiseaux migrateurs ». Le document synthétique mis à disposition du public sur Internet (<https://parc-eolien-des-grandes-bornes.info/wp-content/uploads/2021/04/DCP-ProjetGrandes-Bornes.pdf>) ne permet pas d'évaluer les enjeux réels puisqu'aucune donnée de terrain n'apparaît. Seule l'évaluation des enjeux faite par le bureau d'études est mentionnée :

- période hivernale : enjeux faibles
- période prénuptiale : enjeux faibles
- période de reproduction : enjeux modérés
- période postnuptiale : enjeu fort uniquement pour le Milan royal

Il est donc regrettable que les informations transmises au public ne lui permettent pas d'avoir un jugement à partir des observations relevées lors des inventaires de terrain. Une synthèse de ces observations devrait au minimum être accessible.

Le secteur héberge plusieurs couples de Milan royal nicheurs, dont un mentionné dans la synthèse bibliographique à moins de 5 km du projet. Aucune information n'apparaît concernant cette problématique, ni la synthèse des observations, ni la mention de l'absence d'observation, justifiant que le risque est faible.

Chiroptères :

La conclusion du cadrage préalable chiroptère était la suivante :

« Il semble donc que l'intégralité des zones soit globalement très favorable aux chiroptères. L'attraction des ZIP est liée la plupart du temps à la présence de massifs forestiers, de boisements et de haies, l'implantation d'éoliennes dans les zones à enjeux forts provoquera donc un impact réel.

Au vu de ce cadrage préalable, nous préconisons à la société de ne pas mener au-delà les investigations en faveur de ce projet de parc, les enjeux chiroptérologiques semblent en effet beaucoup trop élevés. »

L'évaluation faite dans le document consultable en ligne est beaucoup plus nuancée : « les boisements, haies et cours d'eau sont à enjeu fort ; tandis que les lisières de boisements et haies jusqu'à 50 m sont estimées à enjeux modéré ».

De fait, les points d'implantations se trouvent tous, à l'exception d'une éolienne, à faible distance des lisières : E1 = 210 m ; E2 = 140 m ; E3 = 155 m (et un buisson à 60 m) ; E4 = 120 m ; E5 = 120 m.

Or les préconisations faites par la DREAL (dans le Schéma Régional Eolien d'une part et dans un autre document appelé « recommandations pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation environnementale de projet éolien) recommandent de ne pas implanter d'éoliennes à moins de 200 m des éléments boisés. Cette recommandation est basée sur les constatations de nombreuses études portant sur la mortalité induite par les éoliennes sur les chiroptères et qui démontrent que les cas de collisions diminuent significativement dès

		<p>lors que les mâts sont implantés à plus de 200 m des lisières ou des haies. Les chiroptères chassent en suivant généralement des linéaires (haies, lisières, cours d'eau, chemins, etc.) raison pour laquelle l'impact est plus fort lorsque les éoliennes se trouvent à proximité. A défaut, elles se déplacent en suivant le relief, comme les fonds de vallons.</p> <p>Sur le site, les éoliennes prévues sont non seulement à des distances inférieures à 200 m des lisières mais en plus, elles sont pour la plupart enclavées entre plusieurs éléments boisés. Plusieurs petits vallons qui remontent de la vallée du Molerupt jusqu'au plateau où se trouvent les éoliennes, renforceront le risque en canalisant les chiroptères vers les éoliennes. Enfin, la ligne d'éoliennes est adossée à la forêt domaniale de Villars-St-Marcellin, distante de 200 à 300 m de la lisière.</p> <p>La LPO Champagne-Ardenne conseille à la société ERG d'abandonner le projet sur ce secteur où les enjeux environnementaux semblent incompatibles avec le développement de l'éolien. A défaut, Elle conseille une révision du projet tenant compte des enjeux chiroptères, en prenant garde d'éloigner les mâts à plus de 200 m de tout éléments boisés.</p>
Melay	20/05	<p>Les éoliennes ? Où comment quelques propriétaires terriens et quelques multinationales vont, pour s'enrichir, massacrer nos campagnes, porter atteinte à la biodiversité sans aucun effet sur le problème crucial des émissions de carbone, et surtout pourrir la vie de milliers de personnes qui devront subir leurs nuisances, et à qui on demande en plus de payer, sur leur facture EDF, le prix de ce scandale humain et financier ! NON AUX ÉOLIENNES.</p>
Voisey	20/05	<p>Le futur d'un village bradé pour quelques sous....scandaleux...</p> <p>Des administrateurs locaux....qui font leurs coups en douce sans en parler à la population....intérêts cachés ??? Scandaleux...</p> <p>Le tourisme vert qui est le seul avenir.....à l'ombre des éoliennes!!!!.</p> <p>Et les gens de Melay en savent quelque chose...</p> <p>Franchement un projet ridicule pour toutes les raisons que vous connaissez aussi bien que moi....un saccage....scandaleux...</p> <p>Notre église classée ridiculisée par ces trucs monstrueux....</p> <p>Les nuisancesen tout genrede vie locale..et les problèmes entre les villages....une désolation !!!</p>
Paris	20/05	<p>Il est quand même tout à fait regrettable que les paysages français soient de plus en plus victimes d'une pollution visuelle, lumineuse et sonore sans compter l'impact de destruction écologique que tout cela entraîne sous couvert justement d'un soit-disant développement d'énergies renouvelables bénéfiques pour le climat ! Il s'agit plutôt d'un véritable intérêt économique qui produit de fortes externalités négatives pour les habitants et leur patrimoine non prises en compte par les sociétés qui les développent.</p> <p>Il ne faut pas cacher aux riverains que l'énergie éolienne n'est aujourd'hui pas optimale dans la production d'énergie et qu'elle n'a que deux finalités purement économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir l'image de marque des fournisseurs d'électricité (de l'énergie grise à verte, qui n'a de verte que son nom quand on connaît ses coûts de production et ses méthodes d'implantation) - le développement de sociétés dont la finalité n'est autre que de la création de valeur pour ensuite être revendues sans aucune redistribution de leur bénéfices aux communes impactées. <p>Ayant passé bon nombre de vacances depuis mon enfance sur le village de Melay, et pour y venir encore régulièrement aujourd'hui, je suis attristée de savoir que des éoliennes vont allègrement surplomber le village. Ces régions représentent des lieux de sérénité, où il fait bon venir. Qu'en sera-t-il avec ces gigantesques moulins à vent ? Il ne faut pas accepter un tel projet. C'est un non sens.</p>

Voisey	21/05	Promoteur des éoliennes - merci de détruire nos campagnes Haute Marnaises qui sont habitées principalement par des personnes âgées qui ne peuvent se déplacer. Trop facile de détruire nos villages. On est en démocratie.
Melay	21/05	Détruire la nature surtout pas cela. Non.
Voisey	21/05	La destruction des villages et la bêtise des habitants a commencé bien avant les éoliennes et est beaucoup plus haute que la hauteur de celles-ci et ne rapporte rien.
Voisey	21/05	Ravi de voir un beau projet sur notre commune ! un pas vers une électricité plus verte!
Montcharvot	21/05	Le pouvoir de décision d'une dizaine de personnes du conseil municipal de Voisey d'impacter toute une région naturelle avec des machines industrielles est INADMISSIBLE ! Nous sommes dans les régions les moins venteuses de France ($V_{moy} < 6m/s$) et on veut implanter des éoliennes dans le fond d'une vallée à 300m d'altitude entourée par des sommets à 420m en compensant par le gigantisme des machines. Le village de Montcharvot se trouvera à 3kms et à la même altitude que les nacelles des éoliennes . Voir et entendre des éoliennes en étant placé plus haut que les nacelles est INADMISSIBLE ! Dans le dossier soumis au public du projet des grandes bornes , les mesures de niveaux sonores résiduels ont été faits en courbe de pondération de type A (dBA), ce qui exclue les infra-son générés par les futures éoliennes . Il est aussi indiqué dans ce document que la puissance du parc est de 21MW et la production estimée de 37GWh/an .Un simple calcul donne un facteur de charge de 20 %, ce qui est ambitieux avec une vitesse moyenne relevée de 5,8m/s ! Avec ce facteur de charge, l'implantation d'éoliennes n'est pas rentable et ce sont les consommateurs d'électricité qui compensons le déficit avec la taxe CSPE. Dans ce même dossier il est précisé que les éoliennes alimentent 18000 personnes en électricité par an . Même quand il n'y a plus de vent ? L'axe de la vallée du projet éolien (Bourbonne , Vesoul) est situé seulement à 6 kms en bas de la Zone de Protection Spéciale du « Bassigny » et est un couloir peuplé d'espèces protégées comme le milan royal et la cigogne noire. La déviation de la frontière de la ZPS du Bassigny au niveau des éoliennes de IS en Bassigny était à l'époque tout simplement INADMISSIBLE . L'implantation d'éoliennes à proximité de la frontière de cette zone aussi ! Les photos de présentation des éoliennes du début de l'étude sont prises avec un objectif standard 45mm argentique . Pourquoi les photos de simulation de l'impact visuel des futures éoliennes sont-elles prises en grand angle ...pour tromper le public ????
Melay	22/05	Les éoliennes se trouveront donc à la limite du territoire de Melay. Elles seront plus(+) visibles de Melay que de Voisey. Pourquoi l'enquête de voisinage n'a été réalisée uniquement qu'à Voisey? Je demeure dans le haut de Melay, j'ai vue directe sur le mas actuel. Je ne ferme pas les volets de ma chambre pour cause de claustrophobie et dans mon lit j'ai droit au clignotement toute la nuit. Quant à l'enquête sur le dépeuplement c'est loin d'être le cas de Melay. Une cinquantaine de résidences principales ou secondaires et même un bistrot restaurant ont vu le jour en quelques années pour vivre dans notre belle et calme campagne. Donc avec ce projet quid de l'immobilier?

Melay	22/05	<p>A courant porteur, je viens par ce courrier vous dire mon mécontentement concernant le projet de parc éolien de Voisey, à proximité de nos habitations. Les éoliennes vont être installées sur la butte entre Melay et Voisey. Le paysage est magnifique entre forêt et champs, beaucoup de villageois et vacanciers viennent l'admirer, prendre des photos depuis la chapelle. Pourquoi les mettre sur cette butte ? Nos deux villages sont donc dans une cuvette ce qui fera une caisse de résonance avec le bruit permanent des éoliennes. Je trouve inadmissible que les promoteurs puisse implanter des éoliennes uniquement pour leur profit et avec les subventions de l'État donc nos impôts ! Sans se soucier des répercussions sur nos villages. Je suis née ici et jamais je n'aurais pensé voir une telle injustice. Nos villages deviendront des villages fantômes dans quelques années!!! Qui voudra acheter une maison avec une éolienne à côté ? De plus, vu l'implantation des éoliennes la E4 et E5 sont juste à la limite du territoire de Melay c'est vraiment se moquer de nous !!!! Sans parler des photos montages que vous avez faites en panoramique ce qui écrase les éoliennes ça ne représente pas du tout la réalité ! Un mensonge de plus... Pour ce projet aucune concertation n'a été faite avec les Melaysiens alors que l'impact est beaucoup plus grand pour notre village. Je signale également la présence d'un parc de 8 éoliennes sur le territoire de Vitrey que l'on voit très bien de Melay et pourtant éloigné, nous serons donc entouré par les éoliennes...</p>
Melay	23/05	<p>Bonjour, En haut de Melay, je fais partie des maisons dont le jardin aura une vue directe sur les éoliennes. C'est clairement une pollution visuelle, bien dommage dans cette région si agréable dont j'apprécie tant les valons et les bois. Sans compter la pollution tout court : qu'en sera-t-il du démantèlement en fin de vie ? Quel en sera le coût, en comparaison de l'argent que cela aura rapporté à la communauté de communes ? Melay va en subir tous les inconvénients. Pour quel avantage ? Qu'en est-il de la valeur des biens immobiliers ? De plus en plus d'étrangers investissent : ils rénovent et entretiennent des maisons dont l'état se détériorait d'année en année. Cela permet au village de revivre avec l'installation de commerces (gîtes, restaurant). Le village va-t-il continuer à reprendre vie avec cette pollution visuelle ? Je crains que non... Pour finir, le "paradis" fait partie de mes promenades à pied incontournables. Qu'en sera-t-il quand le parc éolien y sera installé ? Ce chemin sera-t-il toujours accessible ? Dans quelles conditions avec ces immenses et bruyantes éoliennes ? La chapelle de Melay fait également partie de mes incontournables. Et je ne suis pas là seule : j'y vois régulièrement maintenant des promeneurs. Ces personnes, en bonne partie des touristes, continueront-ils à venir avec la vue du village défigurée par ce parc éolien ? Rien n'est moins sûr. En conclusion, vous aurez compris par ces interrogations mon opposition claire à ce projet.</p>
Melay	23/05	<p>MELAY est un petit village qui est devenu très attractif (20 maisons ont été rachetées en 2020 et vont reprendre vie), un restaurant ouvert toute l'année, des chambres d'hôtes. Les éoliennes sont extrêmement proches du cœur du village : elles vont gâcher la vue et les promenades, visibles de quelque côté qu'on choisisse, alors que nous voyons déjà celles de Vernois.</p>

		<p>Pour nous qui avons une maison rue du Gobriot, avec vue sur ce site actuellement appelé « le paradis », c'est la vue gâchée, le bruit quand le vent viendra de l'ouest, et donc la dévalorisation de notre patrimoine assurés.</p> <p>Nous sommes donc opposés à un parc éolien beaucoup trop proche d'un village.</p>
Melay	23/05	Je suis contre les éoliens pour les raisons connues. Il y a d'autres solutions pour la production d'énergie verte.
Melay	23/05	<p>Je suis contre la pose des turbines éoliennes par ce que</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La vue, la nature, les oiseaux souffrent beaucoup 2. Notre village, Melay était contre même quand l'argent était offert à notre village, pour tous les raisons que je donne ici 3. Les turbines éoliennes seront placées dans une manière dedans que notre village de Melay est défiguré beaucoup plus que Voisy 4. Nous avons déjà des éoliennes dans notre vue précieuse et nous sommes vraiment affecté par cette pollution visuelle <p>2. A la fin de leurs vies, apparemment les turbines éoliennes restent sur place et ne sont pas enlevées par la même organisation qui les pose et qui profite financièrement. Alors la pollution reste après leur vie productive et ça est contre le but d'être durable.</p> <p>Oui, nous avons besoin d'énergie durable. Panneaux solaires sur chaque toit sont beaucoup moins polluants dans le visuel, mais là on ne trouve pas un modèle de revenu pour une seule entreprise.</p> <p>Alors NON MERCI!</p>
Melay	23/05	<p>Le projet de parc éolien proposé initialement sur la commune de Melay a été refusé par délibération du conseil municipal pour cause de proximité immédiate des habitations et de nuisances environnementales, visuelles et sonores, qui auraient des conséquences négatives sur le cadre de vie qui est recherché actuellement par nos amis de la communauté européenne qui possèdent ou recherchent une habitation à Melay.</p> <p>En conséquence le promoteur a proposé le projet sur le territoire de Voisey, qui a été accepté par le conseil municipal de Voisey pour des raisons uniquement financières, ceci sur un emplacement qui est visuellement identique au projet refusé sur Melay.</p> <p>Ce projet sur Voisey ne devrait donc pas être accepté si l'on considère le souhait des communes avoisinantes qui n'en ont que les nuisances.</p>
Melay	23/05	<p>Il y a plus d'inconvénients que les avantages des éoliennes! Pour les humains et les animaux!</p> <p>Nous sommes contre le placement prévu des éoliennes!!!</p> <p>Cordialement</p>
Melay	23/05	<p>Je suis contre les turbines éoliennes à Voisey (52) parce que</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La vue, la nature, les oiseaux souffrent beaucoup 2. Notre village, Melay était contre même quand l'argent était offert à notre village, pour tous les raisons que je donne ici 3. Les turbines éoliennes seront placées dans une manière dedans que notre village de Melay est défiguré beaucoup plus que Voisy 4. Nous avons déjà des éoliennes dans notre vue précieuse et nous sommes vraiment affecté par cette pollution visuelle <p>2. A la fin de leurs vies, apparemment les turbines éoliennes restent sur place et ne sont pas enlevées par la même organisation qui les pose et qui profite financièrement. Alors la pollution reste après leur vie productive et ça est contre le but d'être durable.</p> <p>Oui, nous avons besoin d'énergie durable. Panneaux solaires sur chaque toit sont beaucoup moins polluants dans le visuel, mais là on ne trouve pas un modèle de revenu pour une seule entreprise.</p> <p>Alors NON MERCI!</p>

Melay	23/05	<p>Je suis contre la pose des turbines éoliens par ce que</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La vue, la nature, les oiseaux souffre(nt) beaucoup 2. Notre village, Melay était contre même quand l'argent était offert à notre village, pour tous les raisons qui je donne ici 3. Les turbines éoliens seront placé dans une manière dedans que notre village de Melay est défiguré beaucoup plus que Voisy 4. Nous avons déjà des éoliens dans notre vue precieuse et nous sommes vraiment affecté par cette pollution visuelle 5. A la fin de leurs vies, appareillement les turbines éoliens restent sur place et ne sont pas enlevés par la même organisation qui les pose et qui profite financiellement. Alors les pollution restent après leur vies productives et ça est contre les but d'être durable. <p>Oui, nous avons besoin d'énergie durable. Panneaux solaires sur chaque toît sont beaucoup moins polluant dans le visuelle, mais lá on ne trouve pas une modèle de revenu pour une seule entreprise.</p> <p>Alors NON MERCI!</p> <p>Et en plus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. L'ombre du turbines éoliens est tellement genant quand le soleil se couche presque.. <p>Et</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Le pollution auditive du cinque turbines combiné peut être aussi perçu à Melay, maintenant un village tranquille. <p>Cette deux points peuvent être combinés avec mon dernier réaction s.v.p. comme fait ici.</p>
Melay	23/05	<p>Je suis contre les les eoliennes!!!</p> <p>Cordialement.</p> <p>Hollandaise á Melay</p>
Melay	23/05	<ol style="list-style-type: none"> 1. La vue, la nature, les oiseaux souffre(nt) beaucoup 2. Notre village, Melay était contre même quand l'argent était offert à notre village, pour tous les raisons qui je donne ici 3. Les turbines éoliens seront placé dans une manière dedans que notre village de Melay est défiguré beaucoup plus que Voisy 4. Nous avons déjà des éoliens dans notre vue precieuse et nous sommes vraiment affecté par cette pollution visuelle 5. A la fin de leurs vies, appareillement les turbines éoliens restent sur place et ne sont pas enlevés par la même organisation qui les pose et qui profite financiellement. Alors les pollution restent après leur vies productives et ça est contre les but d'être durable. 6. L'ombre du turbines éoliens est tellement genant quand le soleil se couche presque.. 7. Le pollution auditive du cinque turbines combiné peut être aussi perçu à Melay, maintenant un village tranquille. <p>Oui, nous avons besoin d'énergie durable. Panneaux solaires sur chaque toît sont beaucoup moins polluant dans le visuelle, mais lá on ne trouve pas une modèle de revenu pour une seule entreprise.</p> <p>NON MERCI!</p>
Melay	23/05	<ol style="list-style-type: none"> 1. La vue, la nature, les oiseaux souffre(nt) beaucoup 2. Notre village, Melay était contre même quand l'argent était offert à notre village, pour tous les raisons qui je donne ici 3. Les turbines éoliens seront placé dans une manière dedans que notre village de Melay est défiguré beaucoup plus que Voisy 4. Nous avons déjà des éoliens dans notre vue precieuse et nous sommes vraiment affecté par cette pollution visuelle

		<p>5. A la fin de leurs vies, appareillage les turbines éoliens restent sur place et ne sont pas enlevés par la même organisation qui les pose et qui profite financièrement. Alors les pollution restent après leur vies productives et ça est contre les but d'être durable.</p> <p>6. L'ombre du turbines éoliens est tellement gênant quand le soleil se couche presque..</p> <p>7. Le pollution auditive du cinq turbines combiné peut être aussi perçu à Melay, maintenant un village tranquille.</p> <p>Oui, nous avons besoin d'énergie durable. Panneaux solaires sur chaque toit sont beaucoup moins polluant dans le visuelle, mais là on ne trouve pas une modèle de revenu pour une seule entreprise.</p> <p>NON MERCI!</p>
Voisey	25/05	<p>Atteint et destruction du paysage. Pollution visuelle. Héritage laissé ? Des tonnes de béton. Faunes! Passages des Milans. Nuisances, ondes, conséquences sur défibrillateur ?</p> <p>Monument classé - notre église</p> <p>Maisons à vendre ! Immobilier !</p> <p>Couloir aérien-base de Luxeuil.</p> <p>Je vis dans un joli coin de campagne et où on va envahir mon lieu de vie. Nous ne sommes pas dans une zone industrielle.</p>